

PMI'e  
2022  
2026



# RECUEIL DES FICHES- ACTIONS

**CAHIER 2**

Programme Métropolitain  
d'Insertion pour l'Emploi

**GRANDLYON**  
la métropole





Les 38 fiches-actions détaillées du PMI'e sont fournies dans un cahier séparé. Elles ont été élaborées en lien fort avec les principaux acteurs et opérateurs de l'insertion et permettront un engagement rapide et concret des axes et objectifs du nouveau PMI'e, dès 2022.

Pour autant, certaines de ces fiches comprennent des pistes ou intentions de travail qui demandent des phases de diagnostic ou de faisabilité à réaliser ultérieurement. La suite de cette élaboration partenariale conduira pour certaines d'entre elles à les actualiser ou les préciser en fonction des échanges avec les maitres d'œuvre et/ou les partenaires de la collectivité.

Les calendriers ont été établis autant que possible dans le cadre des échanges préalables et sont indiqués à titre indicatif.



# SOMMAIRE

**p. 6** **AXE 1 - LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS**

**p. 7** → **OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES**

p. 7 **1** Favoriser l'accès au logement pour les publics fragiles et notamment les jeunes

p. 10 **2** Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du logement

p. 13 **3** Identifier, déployer, animer un réseau de lieux et de professionnels de la médiation numérique

p. 15 **4** Informer, former et équiper les usagers en fragilité numérique

p. 17 **5** Promouvoir, développer et mettre à disposition des ressources favorisant l'accompagnement des publics sur la levée des freins numériques

p. 19 **6** Agir sur les difficultés de la maîtrise du français

p. 22 **7** Agir sur les freins liés à la mobilité

p. 24 **8** Agir sur les freins à l'accès à l'emploi qui relèvent de problématiques familiales

p. 27 **9** Agir sur les freins liés à la santé et faciliter l'accès aux soins

**p. 30** → **OBJECTIF 2 : DÉVELOPPER LES OUTILS DE REMOBILISATION POUR AIDER LES PUBLICS À RETROUVER L'ESTIME DE SOI ET LA CONFIANCE EN SES CAPACITÉS D'AGIR**

p. 30 **10** Promouvoir l'insertion par le sport, la culture et l'engagement associatif

**p. 33** **AXE 2 - GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION PERSONNALISÉS SANS RUPTURE**

**p. 34** → **OBJECTIF 1 : AMÉLIORER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT : (DÉLAI D'ORIENTATION, IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIRES, CONNAISSANCE DES BESOINS ETC.)**

p. 34 **11** La généralisation des Rencontres Information et Orientation (RIO) pour une orientation plus rapide et dynamique

p. 36 **12** Améliorer le parcours usager grâce aux outils numériques et services en ligne

p. 38 **13** Apporter des outils aux professionnels dans la mise en oeuvre de parcours d'insertion personnalisés

**p. 40** → **OBJECTIF 2 : SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE) ET LA RENDRE PLUS LISIBLE**

p. 40 **14** Construire une offre d'insertion "tout public" : structurer une architecture de parcours simplifiée et tout public

p. 42 **15** Construire une offre d'insertion "tout public" : créer les conditions pour la réussite des parcours sans couture

p. 44 **16** Construire une offre d'insertion "tout public" : créer une nouvelle référence "fil rouge" qui assure la coordination et la cohérence des parcours individuels

p. 46 **17** Informer les publics en développant un réseau des lieux d'information Insertion et Emploi - Réseau MMle



- p. 48** → **OBJECTIF 3 : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES** (personnes en situation de handicap, femmes, habitants des QPV ou QVA, publics migrants, travailleurs seniors, travailleurs indépendants ...)
- 
- p. 48 **18** Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap
- 
- p. 50 **19** Améliorer l'accès aux offres de services des publics résidant en quartier politique de la ville (QPV) ou en quartier en veille active (QVA)
- 
- p. 52 **20** Favoriser l'accès à l'emploi pour permettre l'insertion des publics migrants
- 
- p. 54 **21** Favoriser l'accès à l'emploi des femmes
- 
- p. 56 **22** Répondre aux besoins spécifiques d'appui des créateurs d'activité indépendants (travailleurs indépendants)
- 
- p. 58** **AXE 3 - FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN PRÉCARITÉ**
- 
- p. 59** → **OBJECTIF 1 : DÉPLOYER LE REVENU SOLIDARITÉ JEUNES EN TANT QUE « FILET DE SÉCURITÉ » POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES OU EN RUPTURE AVEC LES INSTITUTIONS**
- 
- p. 59 **23** Construire un filet de sécurité pour les jeunes en situation de précarité et favoriser l'accès aux droits grâce au déploiement du Revenu Solidarité Jeunes

- p. 61** → **OBJECTIF 2 : DÉPLOYER LE REVENU SOLIDARITÉ JEUNES EN TANT QUE « FILET DE SÉCURITÉ » POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES OU EN RUPTURE AVEC LES INSTITUTIONS**
- 
- p. 61 **24** Développer une offre de services pour les jeunes en précarité
- 
- p. 63 **25** Développer la coordination métropolitaine et territoriale
- 
- p. 65 **26** Agir sur le non-recours et lutter contre l'invisibilité de certains publics
- 
- p. 67** **AXE 4 - ACCOMPAGNER L'ENGAGEMENT DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS EN FAVEUR DE L'INSERTION**
- 
- p. 68** → **OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER « L'EMPLOYEURABILITÉ », ENTENDUE COMME LA CAPACITÉ RENFORCÉE DES EMPLOYEURS À ACCUEILLIR DES PERSONNES EN INSERTION**
- 
- p. 68 **27** Faire évoluer les représentations des employeurs vis-à-vis des publics en insertion, et des publics vis-à-vis des métiers en tension pourvoyeurs d'emplois
- 
- p. 70 **28** Animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la Charte des 1000

**p. 73** → **OBJECTIF 2** : METTRE EN RELATION LES PUBLICS EN INSERTION AVEC LES ENTREPRISES VOLONTAIRES SUR DES ACTIONS SPÉCIFIQUES, NOTAMMENT PAR UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPECT)

**p. 73** **29** Structurer l'offre de service pour répondre aux besoins des filières d'avenir et/ou en tension

**p. 76** **30** Favoriser l'emploi dans les métiers de l'autonomie

**p. 79** → **OBJECTIF 3** : AUGMENTER LES CLAUSES D'INSERTION DANS TOUS LES MARCHÉS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS DE LA MÉTROPOLE

**p. 79** **31** Mettre en place et déployer un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)

**p. 82** **AXE 5 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION**

**p. 83** → **OBJECTIF 1** : SOUTENIR LES SIAE ET LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUI AGISSENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

**p. 83** **32** Renforcer l'appui au développement des SIAE, en lien avec la politique de développement économique

**p. 86** **33** Mettre en place et déployer un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE

**p. 88** → **OBJECTIF 2** : LANCER DES EXPÉRIMENTATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**p. 88** **34** Contribuer à l'essaimage d'approches expérimentales de type Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et favoriser la mutualisation entre les sites agréés

MODES DE FAIRE TRANSVERSAUX :

**p. 91** **AXE A - RENFORCER LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES POUR DÉVELOPPER LEUR POUVOIR D'AGIR**

**p. 92** **35** Renforcer la mobilisation des personnes en insertion : acteurs de leurs parcours

**p. 94** **36** Mobiliser les personnes en tant qu'experts d'usages des politiques d'inclusion : Groupe d'évaluation et de participation des personnes en inclusion (GEPI)

**p. 96** **AXE B - AMÉLIORER LA COORDINATION DES ACTEURS POUR SIMPLIFIER L'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI**

**p. 97** **37** Apporter des outils aux professionnels dans la mise en oeuvre de parcours d'insertion individualisés : Portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi

**p. 99** **38** Développer la territorialisation des dispositifs métropolitains et favoriser l'émergence d'initiatives locales

# LEXIQUE

## Liste des principales abréviations utilisées

### DISPOSITIFS ET ACTEURS DIVERS

**FSL** : Le fonds de solidarité pour le logement  
**Dispositif ALT** : Allocation Logement Temporaire  
**FAJ** : Le Fonds d'Aide aux Jeunes  
**FST** : Formations Spécialisées Transversales  
**Res In** : Réseau des acteurs de l'inclusion numérique  
**Atelier ASL** : Ateliers de savoirs Sociolinguistiques  
**RAM** : réseau d'assistantes maternelles  
**ADES** : association Départementale d'Education pour la Santé  
**PSSM** : Premiers Secours en Santé Mentale  
**AAH** : L'allocation aux adultes handicapés  
**CPTS** : Les communautés professionnelles territoriales de santé  
**CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale  
**MVS** : La Maison de la Veille Sociale  
**OPCO** : OPérateur de COmpétences (ex opérateurs paritaires collecteurs agréés)  
**TNS** : Travailleurs non-salariés  
**RGPD** : Le règlement général sur la protection des données  
**CLE** : Comité Local pour l'Emploi (expérimentation TZCLD)  
**TZCLD** : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée  
**QPV** : Les quartiers prioritaires de la politique de la ville  
**QVA** : Quartiers de veille active

### DIRECTIONS MÉTROPOLITAINES

**DIE** : Direction de l'Insertion et l'Emploi  
**DHL** : Direction de l'Habitat et du Logement  
**DINSI** : Direction Innovation Numérique et Système d'Information  
**DATE** : Direction de l'action et de la transformation économique  
**DSPMI** : Direction Santé Protection Maternelle et Infantile  
**DPPE** : Direction Prévention et Protection de l'Enfance  
**MDMPH** : La Maison métropolitaine - départementale des personnes handicapées  
**Directions PA / PH** : directions Personnes âgées- personnes handicapées  
**DACP** : Direction de la Commande Publique  
**MDM** : Maison de la Métropole

### PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**DDETS** : Les Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
**OPALE** : Observatoire Partenariale Lyon en Economie  
**ANCT** : L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires  
**CCAS** : Centre Communal d'Action sociale  
**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales  
**MSA** : Mutualité sociale agricole  
**OFII** : l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration  
**CPAM** : Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
**ARS** : Agence Régionale de Santé

# AXE 1

LUTTER CONTRE

L'EXCLUSION

SOCIALE

ET AMÉLIORER

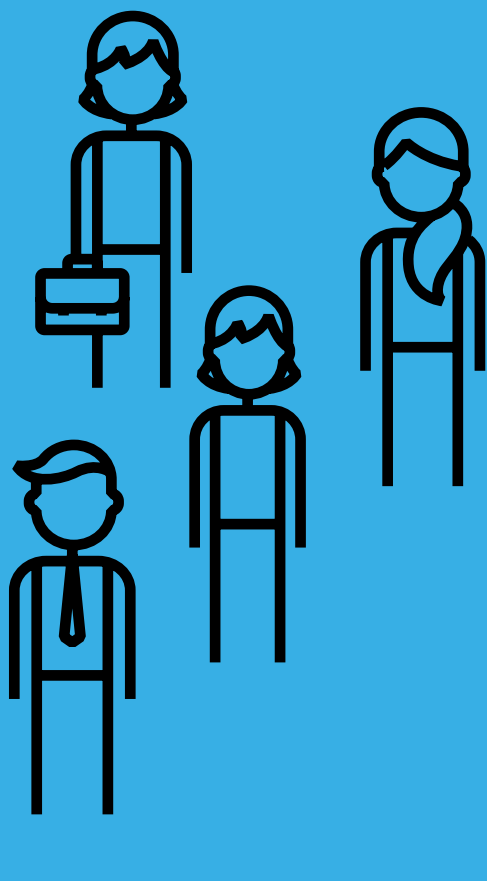
L'ACCÈS AUX DROITS

## P.7 → OBJECTIF 1

LUTTER CONTRE  
LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES  
(inclusion numérique, santé, mobilité,  
parentalité, logement, etc.)

## P.30 → OBJECTIF 2

DÉVELOPPER LES OUTILS DE  
REMOBILISATION POUR AIDER LES PUBLICS  
À RETROUVER L'ESTIME DE SOI ET LA  
CONFIANCE EN SES CAPACITÉS D'AGIR





## 01

# Favoriser l'accès au logement pour les publics fragiles et notamment les jeunes

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

L'accès à un logement décent peut s'avérer être un parcours très long et complexe pour les personnes en insertion, d'autant plus sur un territoire où l'accès au parc de logements privés est conditionné à un niveau de ressources important. Des solutions existent pour les personnes disposant de faibles ressources (logements sociaux, résidences sociales, foyers jeunes travailleurs, dispositif logement ALT...).

Toutefois les demandes dépassent l'offre disponible ce qui peut rendre l'accès à ces logements très long. Certaines catégories de personnes bénéficient d'une priorité d'accès en raison de leur situation (demandeurs bénéficiaires de la reconnaissance Droit Au Logement Opposable (DALO), demandeurs sans logement, hébergés ou en logement temporaire, bénéficiaires du statut de réfugiés, subissant des violences familiales, intrafamiliales ou sexuelles, etc.), mais ces priorités ne couvrent pas l'ensemble des situations des personnes en difficulté. À titre d'exemple, les jeunes de moins de 25 ans ne sont aujourd'hui pas considérés comme public prioritaire, ni les allocataires du RSA ne répondant pas aux critères précédents.

À ce jour, les partenaires travaillant sur l'insertion socio-professionnelle relèvent que les difficultés d'accès au logement constituent une problématique qui embolise fortement les parcours d'accompagnement.

Un diagnostic précis sur l'ampleur de la problématique logement permettrait d'objectiver davantage le travail à conduire et les nouvelles actions à développer. Parmi les éléments à objectiver, peuvent être listés : le nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre du Fonds de Solidarité pour Logement (FSL), le nombre de bénéficiaires du RSA en risque d'expulsion, ou sans domicile, ou pour lesquels l'accès au logement est un axe de travail principal du Contrat d'Engagements Réciproques... Des données sur l'accès au logement des jeunes permettraient également de mesurer l'ampleur de leurs difficultés de stabilisation de leur situation d'habitation.

Au regard des besoins repérés, les services métropolitains collaboreront plus étroitement à la réflexion sur l'accès au logement. L'enjeu serait à la fois de participer au portage de nouveaux projets en faveur de l'accès à un logement tel que le projet « Un toit sur ma tête, un job dans ma poche », de contribuer à faire évoluer les critères d'accès au logement social en faveur des jeunes de moins de 25 ans, de participer ou renforcer les dynamiques existantes autour de l'accès au logement temporaire ou à l'hébergement pour les personnes en insertion, en lien avec l'action de l'État.



## Objectifs opérationnels

**1. Favoriser le partage d'informations de diagnostic sur les profils des personnes bénéficiant des actions d'accès au logement.**

et effectuer, le cas échéant, un état des lieux pour objectiver les différentes problématiques d'accès ou maintien dans le logement des personnes en insertion

**2. Développer, dans le cadre des dispositifs existants, les conditions d'un accès facilité au logement pour les jeunes de moins de 25 ans,**

et jusqu'à 30 ans pour les bénéficiaires du RSA, en lien avec l'État, les bailleurs sociaux, les communes et les structures du logement

**3. Renforcer l'accompagnement des personnes sur l'accès au logement et sur le maintien dans le logement**



## Indicateurs d'évaluation

- Évolution de la liste des publics prioritaires pour l'accès au logement dans la convention intercommunale d'attribution
- Évolution des actions d'accompagnement vers et dans le logement afin qu'elles répondent aux besoins des publics jeunes
- Hausse de prise en charge des publics jeunes, et notamment bénéficiaires du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ) dans les attributions de logements sociaux ou de logements accompagnés
- Nombre de professionnels sensibilisés ou formés aux spécificités du public jeune
- Suivi des indicateurs de réalisation du programme d'accompagnement « Easi » (Programme de l'UE pour l'Emploi et l'Innovation Sociale)
- Montant d'aides du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) dédiées à la prise en charge de frais liés à l'accès ou au maintien dans le logement

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Favoriser le partage d'informations de diagnostic sur les profils des personnes bénéficiant des actions d'accès au logement, et effectuer, le cas échéant, un état des lieux pour objectiver les différentes problématiques d'accès ou maintien dans le logement des personnes en insertion

### Action 2

Développer, dans le cadre des dispositifs existants, les conditions d'un accès facilité au logement pour les jeunes de moins de 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les bénéficiaires du RSA, en lien avec l'État, les bailleurs sociaux, les communes et les structures du logement

- Renforcer le repérage des publics jeunes et renforcer l'accès aux droits pour faciliter l'accès au logement social et au logement accompagné
- Travailler avec les structures de logement accompagné (résidences sociales, foyers jeunes travailleurs), pour développer des modalités d'entrée simplifiées voire harmonisées pour les jeunes bénéficiaires du RSA

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du logement (Action Logement, bailleurs sociaux, Foyers Jeunes Travailleurs, Services d'Accueil et d'Information des Demandeurs de logement social...) sur l'usage du RSA comme ressource pour sécuriser l'accès à un logement dans le temps et pour éviter les ruptures de revenus
- Favoriser la complémentarité des aides en matière de logement (notamment FSL) avec le FAJ afin de couvrir les dépenses non éligibles et/ou à caractère d'urgence.

### Action 3

Renforcer l'accompagnement des personnes sur l'accès au logement et sur le maintien dans le logement

- Renforcer la coordination entre les dynamiques de Logement d'abord et d'Emploi d'abord, s'appuyer sur l'Emploi d'abord pour accompagner les personnes mal logées ou sans domicile, dans le prolongement des projets existants (P.E.R.L.E et Job Coaching notamment)
- Déployer le programme d'accompagnement vers le logement « Un toit sur la tête, un job dans la poche » pour favoriser l'accès à un logement pour 300 jeunes en très grande précarité, en mobilisant le Revenu Solidarité Jeunes et les dispositifs d'insertion

soutenus par la collectivité

- Participer au portage de nouveaux projets d'insertion en lien avec les bailleurs sociaux pour travailler sur la thématique de l'accès mais aussi du maintien dans le logement
- Participer à une meilleure connaissance des aides au logement et notamment le FSL, dans le cadre des parcours d'accompagnement RSA, comme outils favorisant l'accès et le maintien dans le logement pour tous les bénéficiaires du RSA
- Participer à l'adaptation des actions d'accompagnement vers et dans le logement, mises en place dans le cadre du FSL, du FNAVDL ou d'Action Logement Service, pour répondre au besoin du public jeune

#### Échéancier indicatif

- A1 : Lancement du recueil de données dès janvier 2022
- A2 : Lancement des premiers travaux en mars 2022
- A3 : Premier semestre 2022 pour la mise en place du projet issu du programme européen Easi. Les autres ambitions auront leurs temporalités propres, indéfinies à ce jour



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

### ! Points de vigilance éventuels

- Les objectifs de cette fiche-action sont dépendants de l'offre de logements et places d'hébergement disponibles, qui est une variable sur laquelle la Métropole n'a qu'une maîtrise limitée. L'accès à l'hébergement est une compétence attribuée à l'État, les marges de manœuvre de la Métropole sont liées au projet de l'État sur le territoire.
- La sensibilisation des bailleurs sociaux et structures du logement accompagné sur ce qu'est le RSJ est un travail au long cours, dont les effets ne seront observables qu'à long-terme.
- Pour pouvoir suivre l'évolution des publics prioritaires, mais aussi les pratiques de sélection des bailleurs sociaux et des structures du logement accompagné, nous pourrions être contraints par l'évolution des outils de gestion partagée de la demande de logement. Nous devons nous assurer que ces outils de gestion partagée permettent de faire ressortir les bonnes informations, notamment sur les profils des publics.
- Concernant l'adaptation du cadre des actions d'accompagnement vers et dans le logement, la Métropole peut être limitée par l'implication ou la capacité des partenaires à porter les évolutions demandées.

### ⚓ Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Les directions « Insertion et Emploi » et « Habitat et Logement » sont positionnées comme pilotes et co-pilotes de l'ensemble des propositions de cette fiche.

**Service :** Les services concernés pourront varier en fonction des sujets à traiter entre les deux directions.

### 👤 Contributions attendues des partenaires

- **L'État** sera un partenaire important pour tout ce qui relève de l'évolution des critères d'accès au logement social
- **Les bailleurs sociaux, les structures de logement accompagné, les Services d'accueil des demandeurs de logement social** seront des partenaires importants pour favoriser l'évolution des conditions d'accès au logement. Ils pourront également être associés au travail de diagnostic à conduire sur les difficultés d'accès au logement, tout comme la Maison de la Veille Sociale.
- **Les services de la politique de la ville** pourront également être un partenaire pour le portage de nouveaux projets relatifs à l'accompagnement vers et dans le logement, en lien avec les bailleurs sociaux
- **Les partenaires de l'insertion par l'emploi et le logement** pourront être associés à de nouveaux projets d'insertion

# Renforcer les liens entre les acteurs de l'insertion et les acteurs du logement

02

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Il a été relevé que les acteurs du logement et les acteurs de l'insertion ne connaissent pas nécessairement les dispositifs mis en place par les uns et les autres. Des effets de cloisonnement ont pu être constatés entre les dispositifs, empêchant les acteurs de disposer d'une vue exhaustive de l'offre disponible sur le territoire. Pourtant, les dynamiques d'insertion sont une clé de l'accès au logement, et inversement l'accès au logement est parfois l'un des freins à lever dans un parcours d'insertion professionnelle. La Métropole a souhaité renforcer ces dynamiques respectives par des parcours Emploi d'abord et Logement d'abord qui sont des leviers forts pour le retour à l'emploi durable des personnes.

Par ailleurs, les personnes sont parfois accompagnées dans des cadres très différents, reposant sur des modalités et des durées qui leurs sont propres, sans nécessaire articulation entre ces différents accompagnements. Les multi-références de parcours qui peuvent s'y ajouter (un référent de parcours sur le logement, un référent de parcours sur l'emploi, etc.) complexifient le suivi des personnes et tendent à perdre à la fois les professionnels et les personnes en insertion.

Un renforcement de cette coordination et le développement de parcours intégrés sur ces deux dimensions pourraient favoriser l'insertion des personnes accompagnées.



## Objectifs opérationnels

**1. Renforcer la communication sur les dispositifs d'insertion et les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement,**

afin de favoriser l'appropriation par les professionnels

**2. Renforcer le portage des thématiques logement et insertion**

en tant que composante transversale des politiques sociales de la DIE et de la DHL

**3. Favoriser le partenariat des directions et le portage d'actions et expérimentations**

communes entre la DIE et la DHL et d'autres directions de la Métropole de Lyon

**4. Renforcer les partenariats**

avec les autres institutions publiques (notamment l'État) et les territoires



## Indicateurs d'évaluation

- Niveau d'appropriation des dispositifs par les professionnels
- Nombre d'événements mis en place pour une meilleure connaissance des dispositifs insertion et logement
- Nouvelles actions développées et mesure de l'impact sur les publics via les indicateurs de réalisation des actions
- Conventions communes entre la DIE et la DHL pour développer de nouveaux projets
- Nombre de nouveaux parcours intégrant les dimensions insertion et logement



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Renforcer la communication sur les dispositifs d'insertion et les dispositifs d'accès et de maintien dans le logement, afin de favoriser l'appropriation par les professionnels

1. Renforcer la communication sur les dispositifs d'accès au logement par le biais des outils numériques de la Métropole et favoriser le référencement de ces dispositifs sur les futurs outils mis en place dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
2. Intégrer le sujet de l'accès au logement dans les réunions d'animation des acteurs de l'insertion, notamment les comités réseaux mis en place par les Coordonnateurs Emploi Insertion (CEI) de la MMI'e.
  - Favoriser les interventions d'acteurs experts du sujet logement sur les comités réseaux et créer les conditions d'une meilleure interconnaissance des CEI et des conseillers logements de la DHL,
  - Étudier la possibilité d'associer des acteurs de l'insertion socio-professionnelle (et notamment de l'insertion par l'activité économique) aux différentes instances ou groupes de travail mis en place par la DHL
3. Organiser 1 à 2 fois par an, en lien avec la MMI'e, un événement de type forum ou speed meeting, permettant aux acteurs du logement et aux acteurs de l'insertion de faire connaissance
4. Renforcer les liens entre professionnels de l'insertion afin de favoriser les articulations entre accompagnements, dans le cadre de multi-références de parcours

### Action 2

Renforcer le portage des thématiques logement et insertion en tant que composante transversale des politiques sociales de la DIE et de la DHL

5. Mettre en place des objectifs stratégiques partagés dans le cadre du PMI'e et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD) et renforcer les articulations par la désignation d'un référent logement côté DIE et d'un référent insertion côté DHL
6. Développer des outils et modalités de travail en commun entre DIE, DHL et territoires : partage d'actualités, tableaux de bord commun, groupes de travail mixtes...

### Action 3

Favoriser le partenariat des directions et le portage d'actions et expérimentations communes entre la DIE et la DHL et d'autres directions de la Métropole de Lyon

7. Porter des appels à projets en commun et/ou cofinancer des actions, créer des instances de sélection de projets en commun ou renforcer la présence des deux directions dans les instances existantes
8. Participer au développement de nouvelles modalités d'accompagnement des publics exclus, comme par exemple le projet « Un toit sur la tête un job dans la poche » (programme européen Easi), ou le Dispositif Premières Heures, porté par Convergence, en partenariat avec le Foyer Notre Dame des Sans Abris

9. Participer aux réflexions autour de nouvelles opportunités et modalités d'emploi de la part de la Métropole (emplois alternatifs), notamment pour les personnes sans droit ni titre, dans une perspective de prévention des entrées au RSA (projet d'organismes d'accueils communautaires et d'activités solidaires – OACAS, etc.).
10. Poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux, et engager un travail avec les foyers de jeunes travailleurs (FJT), pour construire des projets d'insertion, le tout en lien avec les services de la politique de la ville

### Action 4

Renforcer les partenariats avec les autres institutions publiques (notamment l'État) et les territoires

11. Construire une dynamique partenariale intégrant l'ensemble des acteurs institutionnels et des acteurs des territoires (CEI, MDM, communes...) pour soutenir des projets territoriaux intégrant des logiques complémentaires d'insertion et d'accès au logement

#### Échéancier indicatif

- A1 : 1<sup>er</sup> semestre 2022
- A2 : année 2022
- A3 : 2022 - 2023
- A4 : 2022 - 2026





© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



**Points de vigilance éventuels**

- Penser l'articulation des thématiques logement et insertion professionnelle en lien avec les MDM et les Coordinateurs Emploi-Insertion (CEI) de la MMI'e.
- Le développement de modes d'accompagnement pluridisciplinaires doit nécessairement être pensé sur un temps long, pour permettre d'évaluer finement les pratiques actuelles et construire les nouvelles modalités de fonctionnement avec les professionnels et avec les territoires



**Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole**

**Direction :** Les directions « Insertion et Emploi » et « Habitat et Logement » sont positionnées comme pilotes et co-pilotes de l'ensemble des propositions de cette fiche.

**Service :** Les services concernés pourront varier en fonction des sujets à traiter entre les deux directions.



**Contributions attendues des partenaires**

**Pour ce qui relève de :**

- La mise en place d'expérimentations,
- Du soutien aux dynamiques d'interconnaissance des acteurs au niveau des territoires
- Des coordinations à mettre en œuvre pour faciliter la fluidité des parcours en cas de multi-accompagnements

**Sont à associer aux travaux :**

- Les Maisons de la Métropole et leurs interlocuteurs aux services centraux de la DSHE
- La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi
- La Services Politique de la ville de la Métropole et des communes
- Les services de la DDETS
- Les partenaires de l'insertion par l'emploi et le logement (associations, bailleurs sociaux, Foyer Jeunes Travailleurs (FJT), Action Logement...)



## 03

# Identifier, déployer, animer un réseau de lieux et de professionnels de la médiation numérique

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les principaux constats portent sur plusieurs dimensions de la problématique. Un manque d'interconnaissance entre acteurs sur le champ de l'inclusion numérique a été identifié comme un point structurant. À ce déficit de lien entre les acteurs s'ajoute un élément corollaire, le manque de coordination au niveau local qui articule de manière insuffisante les initiatives, les ressources et les politiques publiques. De plus, les constats indiquent que

la couverture du territoire par les professionnels de la médiation numérique, les ressources professionnels et les lieux de proximité sont hétérogènes et globalement insuffisants. Enfin, un enjeu de ressources humaines a été identifié au travers d'un manque de ressources professionnalisées.



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes touchées
- Nombre de personnes inscrites dans un parcours d'accompagnement "numérique"

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

**Identifier les zones non couvertes par l'offre de médiation numérique et travailler sur la base de l'indice de fragilité numérique** pour appuyer le déploiement des ressources dans le cadre de l'AMI Conseillers numériques et de la programmation annuelle.

### Action 2

**Coordonner le diagnostic des offres d'inclusion numérique et accès au numérique dans tous les territoires**

via les PST + Etude Opale, en recroisant avec d'autres acteurs pour favoriser un état des lieux exhaustif (médiathèques, centres sociaux, espace public numérique, EN, Réseau Emploi Insertion... etc.)

### Action 3

**Faire émerger une dynamique partenariale positive et complémentaire sur les enjeux d'inclusion numérique**

(animation Réseau, événements communs, échanges de pratiques...) en s'appuyant aussi sur les acteurs et en valorisant via Rés'in les actions et ressources existantes.

### Action 4

#### Développer la communication à destination des professionnels

(Ref socio pro, médiateurs/conseiller numérique), des services internes de la Métropole, et élargie à des structures type (centres sociaux, MJC, clubs sportifs, etc.) pour présenter les outils et faire connaître l'offre de service en matière d'inclusion numérique du territoire.

### Action 5

#### Cartographier et rendre visible l'offre du territoire à destination des professionnels en segmentant l'offre en fonction des thématiques,

besoins et géographie pour faciliter l'orientation « Rés'in « Pro »

### Action 6

#### Développer une offre de proximité avec la mise en place de lieux d'accueil et d'accompagnement dans les MDM

et sur le réseau des antennes labellisées MMIE et d'autres lieux dans le cadre du déploiement des 59 Conseillers numériques Conseiller Numérique France Services (CS, médiathèque, EN/EPN, association de proximité...)

### Action 7

#### Déployer des offres mobiles (ex. bus, équipes mobiles) dans les territoires identifiés comme prioritaires

#### Échéancier indicatif

- A1 : 2021
- A2 : Début 2022
- A3 : Forum Inclusion Numérique 22/09/2021, Réunion réseau Rés'in Bi mensuelle
- A4 : Déjà en cours : Evénements Hors les murs au plus près des territoires, dont QPV, Ex : *Forum annuel Inclusion ; Evènements Super demain ; rencontres projets sociaux de territoire*
- A5 : Lancement Marché V2 Rés'in en Octobre 2022
- A6 : À compter fin 2021, début 2022 pour les lieux d'accueil
- A7 : 2023

#### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



#### Points de vigilance éventuels

- Coordonner sans empiler
- Identifier, structurer et animer les bons relais d'informations (DSHE/DIE/MMIe/ CNFS, Partenaires numériques, CS, Assos, médiathèque...)
- Développer des outils/ressources efficaces, collaboratifs et utilisés en commun
- Quid de la pérennisation des Compétences Numériques Fondamentales



#### Contributions attendues des partenaires

- DSHE
- DIE
- MMIe
- Communes
- Partenaires



#### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Service : SNU

## 04

# Informer, former et équiper les usagers en fragilité numérique

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Plusieurs constats ont été identifiés. A l'échelle des bénéficiaires, des besoins croissants ont été mis en évidence par la crise sanitaire tant sur l'équipement que sur les usages. De manière contradictoire (lors que l'offre existe mais qu'elle demeure insuffisamment connue par les utilisateurs), de nombreux dispositifs existent et ne demandent qu'à être déployés plus largement auprès des différents publics.

Dans ce paysage de l'offre, il a été également évoqué que certains publics spécifiques devaient être ciblés en priorité : Formation Langue Etrangère (FLE), Revenu Solidarité Jeunes (RSJ). Enfin, dans l'accompagnement, certaines thématiques doivent être abordées et en particulier l'accès aux droits et insertion professionnelle en lien avec le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'usagers équipés, formés
- Mise en œuvre d'une cartographie orientée usager et son utilisation

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Déploiements plus massifs des kits inclusifs à destination des publics cibles prioritaires de la Métropole

alliant équipements, formations et connectivité, incluant le reconditionnement des PC de la Métropole et ses partenaires pour remise aux usagers.

### Action 2

#### Assurer l'essaimage d'offres publiques d'accès à l'équipement numérique

(ordinateurs, tablettes, Wifi) en favorisant le « aller-vers » dans les territoires de la Métropole peu ou mal couverts : bus itinérants, mobiliers + attractifs pour les publics (projet ANCT), utilisation des pieds d'immeuble en lien avec les bailleurs, des

services Hot Spot Wifi dans des lieux spécifiques et QPV, accès au matériel dont imprimantes et scanners, puis après contact proposer des parcours d'accès aux services de « droit commun »

### Action 3

#### Etudier l'opportunité de mettre en place un projet Wifi territorial.

**Action 4**

Développer des offres de formation adaptées aux publics cibles : FLE numérique, femmes, RSJ...

**Action 5**

Expertiser la mise en place de hotlines d'assistance pour les usagers en situation de fragilité numérique

afin de renforcer l'offre de médiation notamment en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV) et territoires périphériques. Le lien doit être fait avec les conseillers numériques France service et le dispositif Solidarité Numérique.

**Action 6**

Développement et généralisation d'un outil facilitant le stockage et le partage de documents administratifs pour la réalisation de démarches en lignes (Mes Papiers).

**Action 7**

Rendre plus visible l'offre de médiation numérique en déployant une cartographie des offres de médiation numérique auprès des publics (Res'IN usager).

**Action 8**

Conception de parcours d'inclusion numérique sur mesure liés aux thématiques clés prioritaires par la Métropole dans le cadre du SPIE

**Action 9**

Proposer un parcours d'inclusion autour des services en ligne, pour les personnes éloignées du numérique, via des services de médiation numérique téléphoniques

**Action 10**

Déployer/ cartographier des points relais Aidants Connect pour les personnes en réelle difficultés, illettrisme ou autres impossibilités d'utiliser directement les services en ligne

**Échéancier indicatif**

- A1 : Fin 2022 – T1 2023
- A2 : 2023 – 2024
- A4 : T4 2022
- Financement Pass numérique – FEDER + FSE à mobiliser
- A5 : À définir
- A6 : T2 2022
- A7 : T1 – T2 2022

Les échéances des autres actions sont à prévoir.

**CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS**



**Points de vigilance éventuels**

- Ne pas réinventer ce qui existe déjà, s'appuyer sur l'existant
- Budgets spécifiques à prévoir pour la formation des publics



**Contributions attendues des partenaires**

- DIE
- DSHE
- MMIE



**Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole**

**Direction :** DINSI  
**Service :** SNU

## 05

# Promouvoir, développer et mettre à disposition des ressources favorisant l'accompagnement des publics sur la levée des freins numériques

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Un manque de ressources professionnalisées a été identifié, qui se concrétise par une absence d'outils permettant d'évaluer, d'orienter l'utilisateur en fragilité numérique notamment. De plus, une hétérogénéité des process et outils ne permettant pas la mise en œuvre d'une offre lisible a été également évoquée. Enfin, une solitude et un manque de sécurité ressentie par les aidants numériques a été identifiée.



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'événements d'information et de formations des professionnels (Référénts socio professionnels et Agents MDM)
- Nombre d'actions de coordination et de formations des Conseillers Numériques France Services
- Données liées à l'utilisation des outils développés



© Andor BUJDOSO / AdobeStock



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Concevoir et mettre à disposition des ressources en ligne à l'image de bonnes pratiques,

tutoriel et thésaurus (glossaire) à destination des médiateurs et conseillers numériques

### Action 2

#### Développer un outil numérique commun permettant :

1. le partage d'information entre partenaire pour sécuriser et fluidifier le parcours usager
2. de diagnostiquer le niveau numérique de l'utilisateur

3. l'orientation de l'utilisateur vers le bon lieu ou la bonne personne
4. pour la prise de RDV en ligne pour l'accompagnement numérique

### Action 3

#### Former et certifier les agents métropolitains, les conseillers socio-professionnels en Compétences Nationales Fondamentales

(CNFs) à l'utilisation d'Aidants connect pour permettre la réponse directe et « physique » des « non numériques ».

#### Échéancier indicatif

→ A1 : Prise en compte dans la future version de Rés'in (avril 2022)

→ A2 :

1. En cours de développement « projet Pilote »

2. Pris en compte dans la future version de Rés'in (avril 2022)

→ A3 : Dispositif en cours de mise en place par l'état et formation en cours via ESJA

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- S'assurer de ne pas refaire ce qui existe déjà
- S'appuyer sur les besoins réels des acteurs en partant d'une étude terrain et des tests avec les professionnels



### Contributions attendues des partenaires

- DSHE
- DIE
- Partenaires (Caf, Pôle emploi, CARSAT)
- Participation au groupe de travail co-construction piloté par la DINSI



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Direction : DINSI

Service : SNU



## 06

# Agir sur les difficultés de la maîtrise du français

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Le défaut de maîtrise de la langue française est un frein à l'emploi qui affecte spécifiquement un profil d'allocataires, celui des primo-arrivants, des personnes ayant immigré il y a plus longtemps en France et également des réfugiés politiques.

Chez les opérateurs socioprofessionnels et Pôle emploi, le frein linguistique fait partie des freins dits « majeurs » cités en premier, et au sein des structures d'insertion par l'activité économique, c'est la première difficulté citée pour l'accès à l'emploi.

Or, il est avéré que l'apprentissage rapide du français par les primo-arrivants améliore leurs conditions d'accès et a des effets positifs y compris en dehors de l'emploi.

Certains acteurs du territoire agissent pour résoudre ces problématiques d'insertion en lien avec la non-maîtrise de la langue française. C'est le cas des 11 plateformes linguistiques de proximité qui existent sur le territoire de la Métropole de Lyon (12<sup>ème</sup> en création). Leurs modes de financement et leurs portages varient suivant les territoires (financement par les communes sur les territoires en politique de la Ville / Etat / OFI en partie). Le socle commun des missions de ces plateformes consiste à proposer à minima un diagnostic linguistique et des préconisations d'orientation. Certaines plateformes peuvent mettre en œuvre, en plus de ces missions, des actions de coordination inter-structure ou de développement de projet au plus près des territoires.



## Objectifs opérationnels

**1. Rendre plus cohérente et lisible la politique de soutien à la maîtrise de la langue française :**

- **Apporter davantage de lisibilité sur l'offre existante sur les territoires** (formations, plateformes linguistiques, Ateliers sociolinguistiques...);
- **Valoriser des ressources documentaires et techniques sur le sujet des freins linguistiques**, à l'image du Portail des Actions et Ressources Linguistiques en Région Auvergne-Rhône-Alpes (PARLERA) : <https://parlera.fr/wp>
- **Renforcer et mieux articuler les relations de travail avec les acteurs de la Politique de la Ville** (Métropole de Lyon, opérateur...) qui travaillent notamment sur la levée de ce frein majeur auprès des publics / connaître et s'appuyer sur l'offre locale développée par les opérateurs ;

**2. Améliorer la coordination entre les acteurs sur l'achat de formations Français Langue Etrangère (FLE)**

- notamment par la conduite d'actions collectives mutualisant ces formations entre différents opérateurs. Renforcer les actions en directions des publics en situation de travail qui rencontrent des difficultés de maîtrise de la langue :
- **Assurer une coordination et un lien plus systématique** entre le monde de l'entreprise et des centres des formations et l'offre locale sur le plan de l'apprentissage de la langue française ;
  - **Utiliser davantage les structures d'insertion pour accélérer l'acquisition linguistique** (en aménageant par exemple le temps de travail pendant le salariat ou permettre des césures)



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de bénéficiaires ayant participé à une formation ou atelier ASL ;
- Nombre d'actions menées par et avec les plateformes linguistiques ;
- Nombre d'actions croisées entre des formateurs spécialisés sur la maîtrise de la langue française, des opérateurs de l'accompagnement et des acteurs intervenant sur le champ de la politique de la ville ;



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Conforter la mise en réseau des plateformes linguistiques de la Métropole de Lyon permettant de :

- Recenser l'offre existante sur le champ de l'apprentissage du français, recueillir les besoins, analyser l'adéquation entre offre et besoins et proposer des solutions ;
- Mettre en place des parcours coordonnés pour les bénéficiaires, intégrant insertion professionnelle et personnelle par la maîtrise de la langue (ne pas pratiquer le français que dans son métier mais dans tous les domaines de la vie/ raisonner en « insertion sociale » pour ensuite réussir l'insertion professionnelle et assurer un accès durable à l'emploi)
- Assurer le lien entre les organismes de formation, le monde économique et les plateformes linguistiques et de travail avec les entreprises sur l'insertion des publics
- Permettre les échanges et rencontres entre les différents opérateurs des plateformes linguistiques (celles-ci développent des actions qui leur sont spécifiques et qui pourraient intéresser les autres acteurs)

### Action 2

Lancer une réflexion sur le modèle économique des SIAE pour assurer la prise en compte systématique de temps d'acquisitions des savoirs de base pour leurs salariés

- Développer offre d'apprentissage du français dans les SIAE qui puisse s'effectuer au fil de l'eau, répondre à cette appétence d'apprentissage de la langue et sécuriser le parcours du public, suppose de revoir le modèle économique de ces structures pour assurer une poursuite du service rendu pendant les temps où le public est mobilisé sur l'apprentissage du français ;
- Comment prendre en compte l'absence de main d'œuvre lorsque les salariés suivent des cours d'apprentissage du français / quel impact sur le service rendu par l'entreprise et son chiffre d'affaires ?
- Tirer parti des expérimentations locales et de la mobilisation des actions proposées localement et faciliter l'interconnaissance des acteurs
- Outiller les SIAE sur la maîtrise linguistique et notamment comment le quotidien des salariés sert aussi l'apprentissage dans le cadre professionnel

### Action 3

Travailler avec le monde économique sur l'insertion des publics allophones :

- Associer les différents acteurs (groupements d'employeurs, acteurs représentatifs des différentes filières économique du territoire (industrie, numérique, transition écologique, logistique, etc.)) et les intégrer aux plateformes linguistiques pour agir sur la levée des freins linguistiques des publics afin d'en assurer l'intégration au cœur de l'entreprise (ex : concevoir des formations qui soient décentralisées dans l'enceinte de l'entreprise par exemple, déconstruire certaines représentations, mieux connaître les exigences et les spécificités des attentes des entreprises pour recruter, etc.)
- Construire un catalogue listant pour les métiers en tension/nouveaux métiers (écologie)/métiers en mutation, les compétences et savoir de base nécessaires pour les salariés

#### Échéancier indicatif

Dès mise en place d'un chef de projet, installation de l'observatoire possible en 2022 permettant de préciser les intentions et définissant un plan d'actions 2023-2026.

Une préfiguration de la démarche sur une CTM pourrait être envisagée pour l'année 2022.



## Points de vigilance éventuels

### Action 1 :

- La nécessité de prévoir des moyens financiers proportionnés pour accompagner le développement de projets et assurer une coordination locale - notamment pour les plateformes linguistiques ;
- La prise en compte de l'hétérogénéité des besoins (publics avec ou non sans diplôme, accès aux droits de la citoyenneté...) et des pédagogies

### Action 3 :

- Réussir à passer à l'opérationnel à partir du catalogue élaboré et financer les formations correspondantes
- Identifier les rôles et missions de chaque partenaire
- Limite de compétence de la Métropole sur le volet formation / partenariat fort à structurer avec la Région et Pôle Emploi



## Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Action 1 :** DIE (Métropole de Lyon) / chef de projet traitant la thématique transversale de maîtrise du français et en appui de la DPU (Politique de la Ville)

**Action 2 :** DIE (Métropole de Lyon) / chef de projet traitant la thématique transversale de maîtrise du français et en appui de la DPU (Politique de la Ville)

**Action 3 :** DIE (Métropole de Lyon)/MMI'e



## Contributions attendues des partenaires

### Action 1 :

- Collectif d'organismes de formation ;
- Centre de ressources / plateformes linguistiques ;
- Etat ;
- Région ;
- Pôle Emploi ;
- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ;
- Réseaux d'éducation population ;
- Centres sociaux ;
- Une représentativité des publics pourrait être envisagée et travaillée par le biais des opérateurs

### Action 2 :

- Plateformes linguistiques
- MMIE
- Communes
- DDETS

### Action 3 :

- Centre de ressources illettrisme
- Pôle Emploi
- Région
- Etat
- Branches professionnelles
- Ressource identifiée : Forum Réfugiés

# Agir sur les freins liés à la mobilité

→ OBJECTIF 1 : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



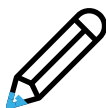
## Principaux constats et éléments de diagnostic

Aujourd'hui, pour les personnes en insertion ou en recherche d'emploi, la mobilité est un vecteur d'intégration sociale et professionnelle, et c'est une condition pour accéder au marché du travail.

Dans la Métropole de Lyon, 50 % à 80 % des publics en insertion n'ont pas de moyen de transport individuel et sont donc dépendants des transports collectifs pour l'accès ou le retour à l'emploi. Or, les transports collectifs ne sont pas une solution suffisante : ils ne peuvent pas garantir l'accessibilité à tous les emplois.

Les problématiques de mobilité apparaissent comme le frein critique entravant le retour à l'emploi des publics. 50 % des répondants ayant répondu au questionnaire destiné aux communes de la Métropole de Lyon et administré dans le cadre de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PMI'e 2021-2026 l'estiment comme un frein important et très important.

La poursuite du développement de services de mobilité plus souples et plus flexibles, ainsi que la connaissance des dispositifs de mobilité par les publics bénéficiaires sont un enjeu majeur.



## Objectifs opérationnels

### 1. Faciliter l'acquisition et la diversification des modes de mobilité des personnes en insertion

en poursuivant notamment le déploiement du dispositif mobilité inclusive (DMI) et l'offre Free Velov en faveur des jeunes en parcours d'insertion (Prêts longue durée de 10 000 vélos reconfigurés)

### 2. Faciliter l'accessibilité aux tarifications sociales des transports collectifs

### 3. Favoriser l'implantation de nouvelles offres

répondant à des besoins non ou peu couverts (garage solidaire pour l'entretien et la réparation des véhicules à moindre coût, service de location des véhicules 2 et/ou 4 roues ; transport à la demande (TAD), covoiturage...)

### 4. Inscrire l'action en direction des publics accompagnés dans le cadre de la stratégie mobilité de la collectivité

(développement des modes doux, management de la mobilité) ;

### 5. Encourager les employeurs à prendre en compte les enjeux de mobilité de leurs salariés,

à travailler sur la mise en œuvre de plans de mobilité, le cas échéant à échelle des filières ou grappes d'entreprises et les sensibiliser à l'utilisation des modes doux/actifs

### 6. Favoriser le partage de bonnes pratiques et l'essai de dispositifs portés localement en matière de mobilité

(ex : bourses aux permis, etc.)



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants bénéficiaires et de partenaires impliqués dans l'action ;
- Nombre d'actions engagées entre les publics en insertion, les opérateurs et les entreprises en faveur de la levée des freins à la mobilité ;

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

**Contenu de l'action à mettre en œuvre****Action 1****Actions relevant du « bassin de vie »**

- Anticiper et accompagner le déploiement de la Zone à Faible Emission (ZFE) entrée en vigueur dans la Métropole de Lyon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui peut impacter les publics ;
- Davantage travailler avec le monde économique et les entreprises, en réfléchissant notamment à des moyens à mettre en œuvre (ex : dons / prêts de voitures)
- Travailler les problématiques de mobilité par territoire car les réponses doivent être différentes et adaptées (ex : des publics sont particulièrement captifs de leurs propres quartiers, surtout en périphérie du centre de la Métropole de Lyon, et agir sur ce désenclavement des publics est clé) ;
- Répondre à l'enjeu du maillage territorial des solutions de mobilité, évitant un déséquilibre entre centre et périphérie de la Métropole de Lyon

**Action 2****Actions liées à la connaissance des dispositifs et des outils**

- Envisager de mieux valoriser les réussites et de répondre à un enjeu de communication des offres existantes auprès des usagers et des professionnels
- Mieux sensibiliser les bénéficiaires sur les dispositifs qui peuvent les aider à financer leur permis de conduire (ex : le compte personnel de formation) et aux pratiques de covoiturage (ex : déplacements domicile-travail, à l'aide d'une application à déployer à l'échelle d'une ZAE par exemple en s'appuyant sur un opérateur reconnu)
- Outiller les professionnels pour mettre en œuvre un accompagnement et un diagnostic des freins à la mobilité exprimés par les publics ;

**Action 3****Actions à développer**

- Travailler avec le SYTRAL et la Direction Mobilité de la Métropole de Lyon pour développer l'offre de transport en commun, notamment pour les publics dont les horaires sont atypiques et décalés, notamment en lien avec la problématique de la garde d'enfants et établir une approche intégrée de cette problématique (interroger la place du réseau des assistantes maternelles, l'enjeu des mobilités...)
- Faire évoluer certaines représentations négatives des employeurs à l'égard des personnes qui n'ont pas de voiture, encourager la prise en charge des coûts de déplacements lorsque le travail implique de se déplacer chez le client, meilleure coordination entre les plans de mobilité conçus par les entreprises et les dispositifs d'aide à la mobilité portés par les acteurs de l'emploi et de l'insertion ;

**Échéancier indicatif**

À définir

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS

**Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole**

**Action 1** : Direction action et transformation économique (DATE) / MMI'e

**Action 2** : Direction des Mobilités/DIE

**Action 3** : Direction des mobilités/DIE/ MMI'e

**Contributions attendues des partenaires**

→ **Région** (en raison de son rôle croissant dans la mobilité depuis la Loi d'orientation des mobilités du 26 décembre 2019)

→ **Pôle Emploi et Etat**

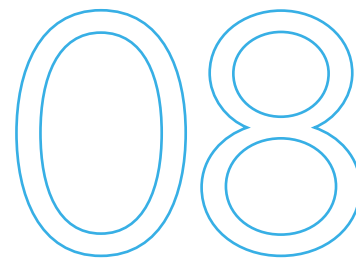
→ **Entreprises** (portage d'actions sur la mobilité, meilleure inclusion des publics)

→ **Opérateurs** (déplacement des publics, voire cofinancement d'actions) de :

- transports privés (en charge d'une Délégation de Service Public ou non) ;
- transports solidaires et associatifs ;
- d'applications de covoiturage ;

→ **Groupe d'évaluation et de participation pour l'insertion (GEPI)**, afin d'établir un jugement évaluatif sur les actions qui seront mises en œuvre

# Agir sur les freins à l'accès à l'emploi qui relèvent de problématiques familiales



→ **OBJECTIF 1** : LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Le fait d'avoir des enfants à charge entame la disponibilité des personnes pour mener à bien leur vie professionnelle. Les modes de garde des jeunes enfants ne sont pas toujours accessibles ni adaptés aux besoins des familles (déficit de places dans le territoire, isolements de familles...), et plus spécifiquement des femmes qui cumulent très souvent éloignement des zones d'emploi et difficultés de mobilité. Du fait de leur faible niveau de qualification, elles sont nombreuses à cibler leurs démarches de recherche d'emploi sur des secteurs proposant des horaires atypiques, ce qui vient renforcer la difficulté. En outre, il est important de noter que les problèmes de garde d'enfants ne se résolvent pas tous avec l'entrée à l'école.

De plus, certaines femmes peuvent considérer que leur rôle domestique (mère voire aidant familial) doit être privilégié sur un rôle professionnel. Le problème ne se pose donc pas seulement en termes de possibilité de confier ces fonctions à d'autres.

Les difficultés émanant de la famille agissent avant tout sur la disponibilité des parents pour une vie professionnelle. L'enjeu est donc de leur permettre de mieux concilier rôle domestique et rôle professionnel. Des actions de soutien à la parentalité sont également perçues comme nécessaire.

Les femmes victimes de violences au sein de la sphère familiale ont souvent un manque d'estime, de confiance en soi. Elles sont souvent très isolées et vivent dans une instabilité émotionnelle et matérielle qui peut rendre un accompagnement difficile. Ces difficultés sont particulièrement prégnantes pour les familles monoparentales, dans lesquelles la femme élève seule un ou plusieurs enfants.

L'enjeu est également d'intégrer une notion de temporalité dans la réflexion de cette thématique, c'est-à-dire de porter des projets à court-terme (aménagement de lieux d'accueil pour notamment préparer la séparation et minimiser ses conséquences pour l'enfant/les enfants, organiser la rencontre entre les parents et les enfants) mais aussi de se projeter sur le long-terme (quelles perspectives de ces problématiques à moyen-terme ? quelles évolutions possibles ?, etc.)

En miroir de la situation de la femme dans le cadre de cette problématique, des interrogations ont également porté sur la place du père qui doit être intégrée dans la réflexion. Il ne faut pas occulter le rôle du père et réfléchir à des modalités qui pourraient remplacer plus largement le rôle du parent à la suite d'une séparation et permettre au mieux une garde d'enfant adéquate.

Enfin, les problématiques familiales et l'accueil de l'enfant concernent certes les parents et l'enfant en premier lieu mais également d'autres acteurs qui interviennent sur ce champ thématique : les mairies qui financent les crèches, les assistantes maternelles, organisations qui font face à des besoins variés et volatiles.

Enfin, les modalités de fonctionnement des politiques de gestion de l'accueil des jeunes enfants (par ex les critères de priorités pour l'accès aux places en crèche favorisant les temps pleins, l'objectif de remplir toutes les places pour les financements CAF...) accentuent les problématiques pour les familles qui sont soit en recherche d'emploi, dans des démarche d'insertion ou sur des contrats en temps partiel ou précaires.





## Objectifs opérationnels

### 1. Faire évoluer la représentation de la femme et la construction des rôles parentaux

afin de permettre aux femmes de se rendre disponibles pour un emploi

### 2. Favoriser la connaissance des outils existants

proposés par les différents acteurs (communes, CAF, initiatives locales, relais petite enfance...)

### 3. Développer de nouveaux outils pour faciliter l'accès à un mode de garde adapté

aux personnes en reprise d'emploi ou de formation pour compléter l'offre existante

### 4. Déployer des accompagnements qui permettent de détecter des situations de violences



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de publics ayant bénéficié d'actions favorisant la levée du frein de la garde d'enfants ;
- Nombre d'actions individuelles ou collectives (impliquant donc des partenaires à l'image de la CAF et des communes) menées pour agir sur ce frein majeur ;
- Nombre de projets créés (crèches VIP, crèches d'entreprises...) dans le territoire afin de répondre aux besoins identifiés ;
- Nombre d'actions mises en œuvre pour favoriser la communication et la diffusion des dispositifs auprès des publics ;

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Faire évoluer les représentations

- Travailler sur les représentations afin de permettre aux femmes de se rendre disponibles pour un emploi sans culpabiliser et leur donner les outils pour équilibrer vie familiale/vie professionnelle

### Action 2

#### Faire un état des lieux des outils existants pour une meilleure connaissance

- Favoriser la coordination par territoire et entre les territoires à l'échelle des Comités territoriaux Insertion Emplois (CTIe), en programmant notamment un point annuel sur la petite enfance qui permettrait de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les professionnels, en envisageant par exemple d'intégrer des publics bénéficiaires à cet échange ;

- Mettre en lumière des initiatives locales (comme le Service Crèche Insertion à Givors + Lyon) pour en envisager un essai ;
- Travailler avec les relais petite enfance pour favoriser les liens et l'interconnaissance entre insertion et assistant.e.s maternelles ;
- Faciliter l'accès aux dispositifs existants (ex : Pôle Emploi, Aide à la garde d'enfants pour parent isolé (Agepi) en créant un lien privilégié avec les partenaires, simplifier l'accès de ces dispositifs et notamment la visibilité des offres ;

### Action 3

#### Développement de nouveaux outils

- Développer des modes de garde d'enfants adaptés aux personnes en reprise d'emploi ou de formation en proposant une offre de crèche à vocation d'insertion sociale et

professionnelle sur tout le territoire (adaptés aux horaires atypiques, à la gestion des publics travaillant à temps partiel ou de manière ponctuelle...), en partenariat étroit avec les acteurs (communes, CAF...)

- Favoriser le rapprochement entre les organismes de formation, les acteurs d'insertion et les modes d'accueil collectif de la petite enfance sur une même unité de lieu (par ex une crèche + un organisme de formation) en étudiant la possibilité pour les acteurs institutionnels (CAF par exemple) de délivrer des financements pour des crèches qui sont couplées avec des organismes de formation
- Étudier la faisabilité, en lien avec la CAF, de mettre en place des outils pour compléter les salaires des assistantes maternelles qui acceptent de garder des enfants à temps partiel (enjeu du financement de la non-occupation des places)
- Travailler sur les freins au recours à l'offre d'assistantes maternelles

(sensibilisation des ménages, localisation de l'offre, conditions d'accueil, etc.) – en s'appuyant le cas échéant sur les Relais petite enfance (par ex en facilitant les démarches administratives à l'entrée mais également pour les déclarations (fiches de paie...)) et en développant le cas échéant des aides individuelles plus adaptées

- Développer des solutions pour compléter les systèmes d'accueils périscolaires et en temps de vacances qui ne permettent pas toujours de prendre un emploi en dehors de la commune d'accueil (ex : assurer un accès au périscolaire et continu, proposer une priorisation en faveur des parents qui sont salariés, établir une égalité dans les délais de traitement qui peuvent varier selon les territoires et le degré d'accès au service, intégrer en conséquence l'enjeu des communes qui ne se dotent pas d'offre d'accueil périscolaire)

- Répondre aux problématiques de publics qui doivent partir tôt du domicile dans certains métiers et établir une approche intégrée de cette problématique (interroger la place du réseau des assistantes maternelles, l'enjeu des mobilités...);

**Échéancier indicatif**

À définir

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



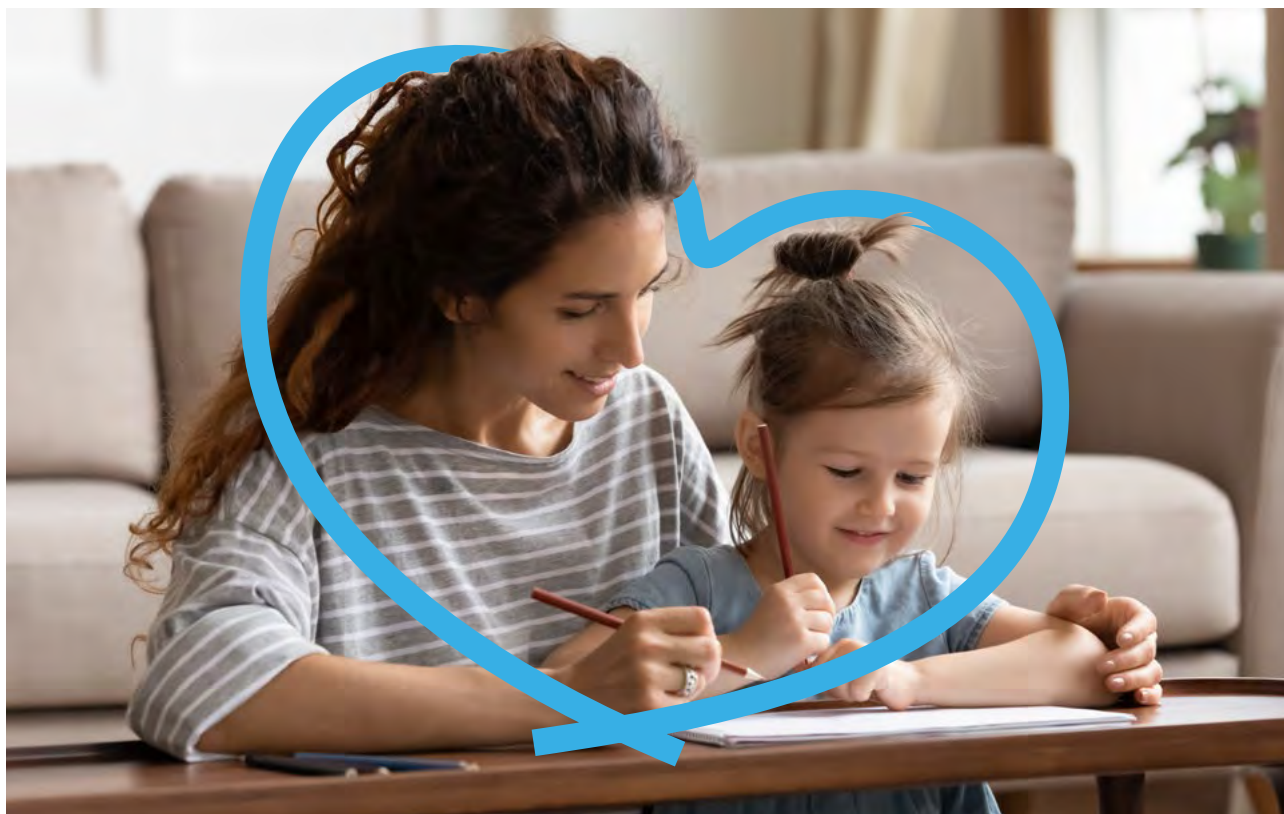
**Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole**

DIE/DPMI, en lien avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône



**Contributions attendues des partenaires**

- Pôle Emploi ;
- Communes ;
- RAM ;
- Organismes de formation



© Shutterstock



# Agir sur les freins liés à la santé et faciliter l'accès aux soins

→ OBJECTIF 1: LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les publics en insertion (jeunes et adultes) présentent souvent des difficultés particulières sur le plan de leur santé physique et / ou psychique. La santé mentale et physique des bénéficiaires du RSA est un enjeu majeur dans sa triple dimension : repérage, adhésion et accès à l'offre de soins.

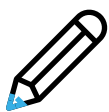
La crise sanitaire a aiguë cet enjeu. Les professionnels de l'insertion sont confrontés à des publics qui expriment ou laissent apparaître, de manière croissante, des difficultés en matière de santé et notamment de santé mentale. Faute d'une offre d'accompagnement suffisante et adaptée (pour des publics « pas assez malades »), ceux-ci restent souvent livrés à eux-mêmes et exposés à un risque de grosse détérioration de leur état de santé et de leur employabilité.

Face à ces difficultés, les professionnels accompagnants se trouvent parfois démunis, insuffisamment qualifiés et dans l'incapacité d'identifier des relais par le droit commun, soit par méconnaissance des réseaux soit du fait de l'insuffisance de l'offre mobilisable.

Ainsi, il y a une nécessité de mieux prendre en compte ces dimensions dans la phase de diagnostic et d'orientation puis d'accompagnement des personnes. Ce champ étant couvert par de nombreux acteurs publics ou privés, la mise en visibilité et en synergie des offres existantes est un préalable afin d'identifier les « chaînons manquants » et d'imaginer, le cas échéant, la construction d'offres complémentaires.

Ce travail devra se faire en lien avec des enjeux importants que sont la gestion de l'adhésion et du recours aux soins, la destigmatisation de la santé mentale, mais aussi des constats de faiblesse de la médecine préventive, d'une pénurie de médecins généralistes dans certains territoires et d'un secteur de la psychiatrie public en difficulté.

Plus largement, cette démarche liant Insertion et Santé s'inscrit dans la démarche dite « une seule santé » (One health) qui vise et promeut une approche globale de la santé des personnes, des animaux et de l'environnement en agissant sur tous les leviers qui peuvent contribuer au bien-être des personnes.



## Objectifs opérationnels

### 1. Décloisonner et mettre en visibilité l'offre existante

- Mieux articuler l'axe santé du PMIE 2 avec les actions portées par les différentes directions de la Métropole notamment Direction Santé et PMI, Pôle PH de la DDSHE, MDMPH, Politique de la Ville...
- Favoriser l'accès au droit commun, en lien le cas échéant avec des plans d'actions nationaux, notamment sur leur axe « publics précaires »
- Mieux communiquer sur la santé mentale auprès du public en insertion, en prenant appui sur des modules existants (ADES, PSSM)

- Faciliter le décroisement des dispositifs en faisant connaître les offres portées par d'autres acteurs institutionnels et associatifs (CPAM, ARS, ADES, ...)

### 2. Accompagner le développement d'une offre complémentaire

- pour répondre soit à l'insuffisance d'une offre existante soit à l'inexistence d'une offre (développement de nouvelles actions/pratiques qui n'existent pas ou pas assez actuellement) :
- Consolider l'offre de service déployée au cours du PMI'e 1 (accompagnement pour les personnes en souffrance psychique et point accueil) à

partir d'un état des lieux quantitatif et qualitatif

- Favoriser l'émergence d'offres nouvelles sur des besoins repérés comme non satisfaits, et notamment une continuité d'accompagnement entre deux dispositifs institutionnels (exemple : passage du RSA à l'AAH ou passage du RSA à l'emploi).
- Améliorer l'accès aux soins et la continuité des soins entre médecins généralistes et médecins spécialistes, entre soins hospitaliers et médecine de ville en lien avec l'émergence des nouveaux espaces de travail que constituent les Conférences professionnelles territoriales de santé (CPTS)



## Indicateurs d'évaluation

### 3. Favoriser le développement des compétences des professionnels de l'insertion

- Outiller les professionnels pour accompagner les publics présentant des problématiques psychologiques : développement des formations initiales et continues, formations sur la gestion des situations complexes, aides à la « sécurisation du diagnostic » pour élaborer les plans d'actions les plus pertinents possibles.
- Agir sur la « déstigmatisation » de la maladie mentale et du handicap, ces derniers étant à distinguer des troubles psychosociaux

- Diversification des modes de diffusion des informations et émergence de nouvelles pratiques plus adaptées aux publics concernés ;
- Nombre d'outils en direction des professionnels : de mise en visibilité des ressources mobilisables à l'échelle du territoire, de lieux/temps de concertation...

- Accroissement de la participation à des temps de concertation partenariaux (ASV, CLSM...);
- Nombre d'actions menées en sortie des temps de concertation partenariaux

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Décloisonner et mettre en visibilité l'offre existante

- Développer un partenariat avec l'ARS et la CPAM en lien avec les directions concernées de la Métropole autour des publics accompagnés ;
- Engager des partenariats avec les acteurs et programmes locaux, notamment les CLSM, qui mettent en œuvre les projets territoriaux de santé mentale, et qui sont des espaces de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants, et d'autres acteurs clés (ex : action d'Interface SDF qui travaille en psychiatrie mobile) ;
- En s'appuyant sur les outils type portail numérique du SPIE :
- Faire connaître les actions / étapes santé/dispositifs soutenus par la métropole et ses partenaires, en diffusant des informations sur l'offre existante des institutions sanitaires (examens de prévention santé de la CPAM, ARS, CMP) et d'autres dispositifs spécifiques (actions santé déployées en Politique de la Ville

comme les Ateliers santé ville, contrats locaux de santé pilotés par l'ARS et les collectivités territoriales), Conseils Locaux de Santé Mentale; ceci afin de permettre leur mobilisation optimale ;

- Valoriser les travaux existants, notamment ceux de l'ORSPERE-SAMDARRA (observatoire national sur la santé mentale et les vulnérabilités sociales).

d'accompagnement ; ressources internalisées ou externes mais qui se déplacent dans les structures (proximité qui facilite la mise en relation, l'instauration de la confiance et l'acceptation)

### Action 2

#### Développer la prise en charge psychologique des publics

- Assurer la pérennité des « points écoute psy » dans le territoire en assurant un maillage territorial de cette offre d'accueil pour traiter les problématiques de santé mentale des publics rencontrés (1<sup>er</sup> point d'écoute)
- Développer de manière prioritaire des réponses en matière de santé mentale pour les publics en insertion (ateliers répit / loisirs, consultations psychologiques gratuites au sein des structures, points d'écoute « psy » sur le territoire...
- Développer la présence de psychologues dans les dispositifs

### Action 3

#### Accompagner le développement d'une offre complémentaire pour répondre soit à l'insuffisance d'une offre existante soit à son inexistence (développement de nouvelles actions/pratiques)

- A partir d'un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre existante dans le cadre des itinéraires emplois innovants pour les publics en souffrance psychique déployés par la Métropole, développer et réajuster les moyens sur cette offre de service
- Étudier la faisabilité d'actions favorisant la proximité, l'accessibilité et l'aller-vers des soignants dans les lieux d'accueil des publics : organiser leur présence au sein des lieux fréquentés par les publics précaires/ fragiles tels que demandeurs d'emploi et bénéficiaires

- de minima sociaux, femmes victimes de violence, réfugiés (du type réseau INTERMED créé par ADOMA). Le but est de faciliter le premier contact et la mise en confiance, afin que les personnes puissent ensuite aller vers les dispositifs de droit commun.
- Développer des outils et savoirs faire pour favoriser l'adhésion du public et la prise en charge précoce, dès les premiers signes de mal-être, afin d'éviter la dégradation des états de santé qui peuvent induire ensuite des besoins de prise en charge beaucoup plus lourde
- Disposer de relais en logement collectif ou adaptés qui permettent de faire le lien entre la santé et le logement
- Engager des actions en lien avec la Direction des sports de la Métropole par exemple sur l'accompagnement au démarrage d'activités sportives grâce à un cofinancement de coaches en santé physique et mentale (lien à faire avec le projet coupons sport prévu pour 2024).
- Favoriser la mise en place d'équipe pluridisciplinaire pour le soutien des CIP dans la gestion de cette problématique
- Former les professionnels de l'insertion aux « 1<sup>ers</sup> secours en santé mentale » – formation existante qui a fait ses preuves.

#### Action 4

#### Favoriser le développement des compétences des professionnels de l'insertion

#### Échéancier indicatif

À définir

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



#### Points de vigilance éventuels

- Complexité à mettre en œuvre un maillage et un décloisonnement entre les dispositifs et au sein des services internes de la Métropole.
- La gestion de l'adhésion aux soins qui est lui aussi un facteur clé de réussite mais qui n'est pas un sujet simple à traiter ;
- Un accès au droit commun en psychiatrie complexe du fait de la saturation des CMP.



#### Contributions attendues des partenaires

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) notamment au travers des examens de prévention en santé ; Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- Psychologues ;
- (...)



#### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Direction santé PMI, DIE  
**Service** : A définir à terme



# Promouvoir l'insertion par le sport, la culture et l'engagement associatif

10

→ **OBJECTIF 2** : DÉVELOPPER LES OUTILS DE REMOBILISATION POUR AIDER LES PUBLICS À RETROUVER L'ESTIME DE SOI ET LA CONFIANCE EN SES CAPACITÉS D'AGIR



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Lorsqu'une personne est en situation d'inactivité, en particulier lorsque cela fait plusieurs mois, voire des années, le moral baisse, l'estime de soi est entamée et des troubles cognitifs peuvent apparaître. Ce phénomène peut concerner tous les publics et gagne en acuité avec la crise sanitaire. Selon les résultats du questionnaire administré aux communes de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation menée en vue de l'élaboration du PMI'e 2021-2026, l'isolement social, la perte de confiance, la fragilisation psychologique, la démobilité des personnes sont des conséquences importantes dues au contexte sanitaire (27 % des répondants estiment cette conséquence très importante, 41 % comme importante).

En outre, dans le cadre du RSA, les bénéficiaires sont invités à définir leur projet professionnel alors même que la manière dont nous nous projetons dans l'avenir ne s'affranchit jamais entièrement de l'expérience de l'autonomie que l'on a faite par le passé. Il peut être parfois extrêmement difficile pour des personnes de faire des choix par et pour soi-même.

Une fois le sentiment d'impuissance installé, il est compliqué de s'en affranchir mais tout dépend des marges de dégagement dont disposent les personnes, qui peuvent se développer ou se rétrécir selon l'expérience que les personnes font au quotidien de leur capacité.

Une partie des réponses est sans doute à chercher du côté du collectif et d'actions en lien avec la culture, le sport et l'engagement associatif qui, en permettant « d'aller et d'être dans l'agir », peuvent être de véritables leviers de remobilisation, de reprise de confiance en soi et de développement de l'autonomie des personnes. Leur impact agit également sur les différents freins (linguistiques, difficultés psychologiques et psychiques, mobilité, difficultés spécifiques des femmes, absence de réseaux, non-recours aux droits...) qui sont souvent cumulatifs.

**L'enjeu est d'identifier des actions pour remobiliser c'est-à-dire mettre en mouvement et en confiance les publics par les vecteurs mentionnés : sport, culture et engagement associatif ou citoyen.**



© Shutterstock





## Objectifs opérationnels

### Objectif Général :

**1. Développer des actions de remobilisation et d'appui personnel** en s'appuyant sur des outils comme la culture, le sport ou encore l'engagement associatif et en sensibilisant les professionnels à ces différents leviers, afin qu'ils puissent se les approprier dans leurs boîtes à outils respectives.

### Objectifs spécifiques :

**2. Associer étroitement le monde économique à la mise en œuvre des actions d'insertion par le sport et la culture** (entreprises PME, PMIE notamment, fondations...) dans la mise en œuvre de ces actions d'insertion par le sport et la culture et dans leur financement.

**3. Mettre en œuvre des événements/ actions visant à rassembler, sensibiliser, former et outiller les acteurs de l'insertion et ceux des secteurs mentionnés :**

sport, culture, engagement associatif, et ainsi concevoir un continuum d'actions pour faciliter l'insertion du public accompagné ;

**4. Renforcer dans les appels à projets existants**

(sport, culture, vie associative) le volet plus spécifique des personnes en insertion professionnelle par un soutien financier complémentaire ;

**5. Étudier la mise en place d'un Pass**

(à l'image du Pass'Sport de la Région AURA ou le Pass'Culture – dispositif national - actuellement ciblés vers les jeunes), permettant une prise en

charge financière partielle du coût de prestations culturelles ou sportives.

**6. Développer une offre de bénévolat** en lien avec les parcours d'insertion qui pourrait être valorisée dans le job-board MMI'e avec rubrique offre de bénévolat ;

**7. Dans les actions d'accompagnement existantes sur le volet « insertion », intégrer les dimensions culture- sport- engagement associatif/citoyen**

pour que les structures d'insertion ou insertion/ emploi et entreprises s'emparent de cette thématique ;



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions menées en matière d'insertion et croisées avec une ou plusieurs thématiques (sport, culture, engagement associatif) par les acteurs identifiés (opérateurs, communes) ;
- Nombre et temps de réunions de travail et d'actions formalisées, rassemblant les acteurs de l'insertion et des thématiques susmentionnées ;
- Nombre et type de partenariats contractualisés (contraignants ou non contraignants, convention ou charte par exemple) entre les acteurs de ces différents secteurs et/ou du monde économique afin de favoriser l'insertion des publics.
- Temps passé à la rencontre inter-partenaires, la construction de la relation, les rencontres entre professionnels ;
- Ressenti qualitatif des bénéficiaires ayant été intégrés dans une action d'insertion par le sport ou la culture ;
- Évolution des pratiques des bénéficiaires, vers une meilleure appropriation de la culture et du sport, en ayant des préjugés qui ont été démantelés à l'aide de l'accompagnement reçu.
- Évolution des pratiques des professionnels impliqués dans les actions d'insertion par la culture et le sport (impact sur le partenariat...)



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Action associant les entreprises, culture et sport au service de l'insertion sur les territoires

- Créer un comité opérationnel de 6 à 8 personnes représentatifs des différentes parties prenantes (entreprises, structures insertion, Direction culture, sports, MMIE, Pôle culture pour tous...); en s'appuyant sur les fédérations (sports...) et instances de coopération culturelle (Déclaration de coopération culture & politique de la ville...)
- Faire un état des lieux de l'existant dans les territoires, partager les bonnes pratiques et créer du lien entre les différentes parties prenantes :
- Faire des présentations et faire vivre des expériences sports et culture aux

salariés, partenaires insertion et publics en même temps du type team building

- Faire venir des bénéficiaires, des partenaires sur des ateliers communs (présentation culture pour tous... ; expériences culturelles)
- Favoriser la connaissance de l'offre culture-sport par ex. au travers des outils et plate-forme qui se mettent en place à la Métropole
- Intégrer dans le contrat de l'accompagnement global, noué avec le bénéficiaire, les dimensions du sport et de la culture qui contribuent à son insertion. Et les intégrer dans le suivi des structures d'insertion

- Développer le sport dans l'entreprise (ex : l'organisation de matchs entre salariés et bénéficiaires – basket à Givors ou autour du foot Lyon 9 – a prouvé le volontarisme des entreprise, l'efficacité sur la lutte contre l'exclusion, l'effet sur les représentations clichées réciproques entre salariés et bénéficiaires, etc.)
- Essaimer les actions identifiées dans la culture (ex : initiative du théâtre de la Mouche, Saint Genis Laval ; GIEC théâtre (CTM Lônes et coteaux...) à associer.

#### Échéancier indicatif

À définir

### Action 2

#### Des exemples d'actions à essayer dans le territoire de la Métropole de Lyon

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- La richesse de l'offre est corrélée à un effet d'empilement des dispositifs, qui dégrade la lisibilité de l'ensemble. De manière plus localisée à l'échelle du bénéficiaire, il est à noter que la question du recours à cette offre est tout aussi importante que celle de son appropriation par les bénéficiaires (ex : des bénéficiaires ne s'estiment pas légitimes face à une telle offre, ni autorisés d'y recourir...);
- Les actions d'insertion, de culture et de sport ne sont pas perçues comme prioritaires par les professionnels et les opérateurs ;
- Le caractère chronophage (manque de temps exprimé) et l'ingénierie relativement importante requise qui demeurent un frein pour la mise en œuvre de ces actions ;
- Le turnover des professionnels de l'insertion qui demeure important.
- Le déséquilibre territorial de l'offre et de la mise en œuvre des actions entre le centre et la périphérie de la Métropole de Lyon.

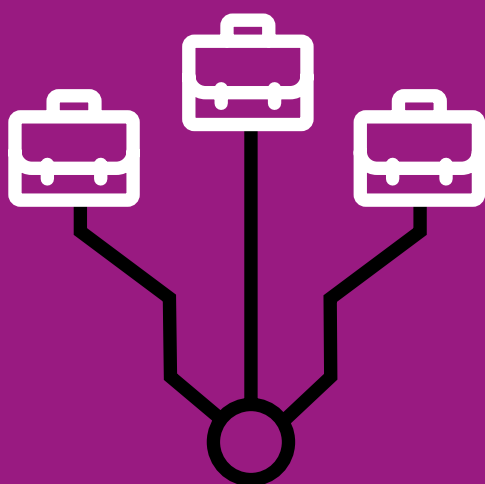


### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

- Pôle Culture pour tous (MMIE / Allies) ;
- DIE ;
- Direction sports
- Direction Culture et vie associative

# AXE 2

# GARANTIR DES PARCOURS D'INSERTION PERSONNALISÉS SANS RUPTURE



## P.34 → OBJECTIF 1

AMÉLIORER LES PARCOURS  
D'ACCOMPAGNEMENT :  
(DÉLAI D'ORIENTATION, IMPLICATION  
DES BÉNÉFICIAIRES, CONNAISSANCE  
DES BESOINS ETC.)

## P.40 → OBJECTIF 2

SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES  
(INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE)  
ET LA RENDRE PLUS LISIBLE

## P.48 → OBJECTIF 3

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT  
ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS  
À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES  
(personnes en situation de handicap,  
femmes, habitants des QPV ou QVA,  
publics migrants, travailleurs seniors,  
travailleurs indépendants ...)

# La généralisation des Rencontres Information et Orientation (RIO) pour une orientation plus rapide et dynamique

→ **OBJECTIF 1** : AMÉLIORER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT : (DÉLAI D'ORIENTATION, IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIRES, CONNAISSANCE DES BESOINS ETC.)



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Par la loi RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'orienter tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs. Par ailleurs, depuis 2018, la Métropole pilote également les parcours d'insertion cofinancés par le fonds social européen.

L'entrée en parcours d'insertion est une étape primordiale pour la suite de l'insertion : plus elle a lieu rapidement et plus la personne est à même d'en comprendre le sens et de se mobiliser dans son parcours.

L'entrée en parcours est trop longue (plus de 4 mois pour les bénéficiaires du RSA) et ne s'appuie pas sur un référentiel partagé. Plusieurs enjeux sont identifiés pour assurer une orientation plus efficiente :

- Améliorer les délais d'entrée en parcours (orientation + premier rendez-vous),
- Homogénéiser les circuits d'entrée, notamment entre les différents dispositifs,
- Déployer un process d'orientation tout public, indépendant du statut,
- Susciter l'adhésion des personnes en les impliquant dans cette étape.



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes entrées en RIO
- Nombre de personnes entrées dans les différents parcours aux différentes étapes (orientation directe, réorientation...)
- Délai d'entrée (pour les BRSA)
- Nombre de réorientations (pour les BRSA) ou d'abandon (pour les hors BRSA)
- Taux d'orientations directes (pour les BRSA)



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Homogénéiser les orientations par la définition de critères d'entrée dans les parcours

### Action 2

Développer et harmoniser la modalité « information collective » à l'entrée en parcours et notamment les rencontres information et orientation, en veillant à susciter l'adhésion des personnes concernées par des modalités d'animation adaptées.

### Action 3

Déployer les orientations directes (plus rapides) pour les profils dont l'accompagnement est prédéfini (exemple : TNS, jeunes 18-25 ans...),

### Action 4

Harmoniser les pratiques par le partage d'outils communs de diagnostic et d'orientation

### Action 5

Réduire les délais d'orientation par le partage de données et le traitement des flux existants (CAF, Pôle emploi)

### Action 6

Organiser/mutualiser les modalités d'orientation et d'information des publics en insertion, via notamment la généralisation des Rencontres Information et Orientation (RIO)

#### Échéancier indicatif

2022 - 2023

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Accompagnement au changement des professionnels
- Coût des outils d'autodiagnostic
- Développements informatiques importants à prévoir



### Contributions attendues des partenaires

- Contribution aux informations collectives : acteurs de l'accompagnement
- Participation et facilitation de l'accès et des échanges de données : CAF, Pôle emploi



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Insertion et emploi  
**Service** : Droits RSA et orientation des publics

# Améliorer le parcours usager grâce aux outils numériques et services en ligne

→ **OBJECTIF 1** : AMÉLIORER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT : (DÉLAI D'ORIENTATION, IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIRES, CONNAISSANCE DES BESOINS ETC.)



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les acteurs ont dressé plusieurs constats relatifs au parcours usager au travers de l'existence d'un parcours usager complexe qui manque de fluidité, ne facilite pas le recours et n'est pas traçable. De plus, en complément du point de vue de l'utilisateur, il a également été observé que les professionnels de l'accompagnement manquaient de repères et d'outils de diagnostic pour améliorer le parcours usager.

En conséquence, l'orientation des usagers devient complexe et révèle un manque de connaissances des ressources et des lieux de proximité par les acteurs. Afin de simplifier et d'améliorer le parcours usager, il a également été évoqué la nécessité d'établir des niveaux de besoins à hiérarchiser pour mieux orienter les publics (faire à la place de, accompagner, former). Enfin, il faut pouvoir prendre en compte des situations particulières et les situations de publics spécifiques (ex : des personnes dans l'impossibilité d'utiliser directement les services en ligne (illettrisme, handicap, incompréhension des démarches administratives elles-mêmes...)).



## Indicateurs d'évaluation

→ Augmenter le nombre de personnes accompagnées

→ Améliorer la qualité de l'accompagnement (satisfaction des publics, meilleure utilisation de certains outils d'intérêt quotidien et/ou public)



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Rendre l'utilisateur acteur de son parcours avec la mise en place d'une cartographie RESin Usagers et d'un outil de prise de rendez-vous en ligne

### Action 2

Développer/concevoir des services en ligne minimisant les pré-requis, des interfaces simples, ergonomiques et aussi claires que possible

- Ex : <https://www.toodego.com/services/>
- Ex : Projet coffres forts numérique pour autonomiser les publics et faciliter les démarches auprès des professionnels.

### Action 3

Déployer/cartographier des points relais Aidants Connect pour les personnes en réelle difficultés, illettrisme ou autres impossibilités d'utiliser directement les services en ligne

### Action 4

Mise en place de support de communication grand public (= déclinaisons papier de l'information et cartographie des points relais, numéro de téléphone (Ex : Solidarité Numérique))

#### Échéancier indicatif

- A1 : 2022 – 2023
- A2 : 2022 – 2023
- A3 : 2022
- A4 : 2022



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Direction : DINSI / DIE  
Service : SNU



### Contributions attendues des partenaires

- DIE
- MMIE
- DSHE



# Apporter des outils aux professionnels dans la mise en œuvre de parcours d'insertion personnalisés

→ **OBJECTIF 1:** AMÉLIORER LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT : (DÉLAI D'ORIENTATION, IMPLICATION DES BÉNÉFICIAIRES, CONNAISSANCE DES BESOINS ETC.)



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Par la loi RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'orienter tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs. Par ailleurs, depuis 2018, la Métropole pilote également les parcours d'insertion cofinancés par le fonds social européen.

Depuis sa création en 2015, la Métropole de Lyon a très largement déployé l'offre d'insertion en multipliant les solutions nouvelles, innovantes et/ou expérimentales. Ces nouvelles actions dépassent le clivage social/ professionnel en s'élargissant à la santé psychique, à l'accès à l'entreprise, etc. Cet élargissement a l'avantage d'offrir une palette de solutions permettant d'adapter plus finement le parcours d'insertion aux difficultés des personnes. Toutefois, la multiplicité de la nouvelle offre développée a aussi nui à sa lisibilité, sa visibilité et son appropriation par les professionnels.

Face à la multiplicité des acteurs, des publics et de leurs problématiques, le professionnel de l'insertion a besoin d'outils pour être en capacité de construire des parcours sur-mesure et de faire face à la complexité de certaines situations.

Il s'agit de développer des outils et process d'articulation entre les différents accompagnants, sachant qu'un certain nombre d'outils existent déjà à cet effet (insérés notamment).



© Métropole de Lyon / Jérémy CUENIN



## Indicateurs d'évaluation

- Enquête de satisfaction sur la connaissance de l'offre
- Nombre de connexions au portail numérique
- Nombre de participants aux formations

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

**Constituer une boîte à outils pour les professionnels par le biais du portail numérique :** accès aux offres d'emploi, référentiel de diagnostic commun, annuaires par territoires, cartographie des actions en fonction des thématiques et des territoires, et mieux connaître l'environnement local : tarification spécifique, aides facultatives, autres spécificités territoriales.

### Action 1

**Lutter contre l'isolement des professionnels** en proposant un programme de formations autour de la posture, des techniques d'accompagnement, du numérique, et de parcours d'accueil, analyse de la pratique, espaces d'échanges et de coordination sur les situations bloquées.

### Action 1

**Identifier une personne ressource pour les interlocuteurs externes dans chaque institution qui collabore (MDM, pôle emploi, etc...),** et autant que possible, une personne ressource pour les interlocuteurs externes.

#### Échéancier indicatif

2022 - 2026

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



## Points de vigilance éventuels

- Accompagnement au changement de l'ensemble des acteurs pour sortir de l'entrée « dispositif »
- Contraintes réglementaires du RSA et du FSE



## Contributions attendues des partenaires

- DIE, Maisons de la Métropole, MMIE, CAF, MSA, partenaires de l'insertion...
- Coordonnateurs emploi insertion : élaboration et alimentation des outils sur le volet outils
- Partenaires de l'insertion : participation aux formations



## Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Insertion et emploi  
**Service :** Offre et parcours d'insertion

# Construire une offre d'insertion "tout public" : structurer une architecture de parcours simplifiée et tout public

14

→ **OBJECTIF 2** : SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE) ET LA RENDRE PLUS LISIBLE



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Par la loi RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'orienter tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs. Par ailleurs, depuis 2018, la Métropole pilote également les parcours d'insertion cofinancés par le fonds social européen.

Depuis sa création en 2015, la Métropole de Lyon a très largement déployé l'offre d'insertion en multipliant les solutions nouvelles, innovantes et/ou expérimentales. Ces nouvelles actions dépassent le clivage social/professionnel en s'élargissant à la santé psychique, à l'accès à l'entreprise, etc. Cet élargissement a l'avantage d'offrir une palette de solutions permettant d'adapter plus finement le parcours d'insertion aux difficultés des personnes. Toutefois, la multiplicité de la nouvelle offre développée a aussi nui à sa lisibilité, sa visibilité et son appropriation par des professionnels.

Par ailleurs, certaines offres sont peu ou pas mobilisées, soit parce qu'elles sont mal connues, soit parce qu'elles ne correspondent plus aux besoins du public.

**L'enjeu aujourd'hui n'est plus de rechercher de nouvelles solutions tous azimuts, mais plutôt de requestionner et structurer cette offre existante avec une entrée « tout public en insertion » et par là même de concevoir le parcours d'insertion comme un « tout » et pas comme la succession de parcours liés au dispositif dont la personne dépend. Ainsi, la structuration d'une architecture des parcours permettrait, de façon schématique, de mieux appréhender la finalité et l'intérêt de l'offre pour les publics visés.**

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

**Concevoir une offre de parcours tout public, c'est-à-dire indépendante du statut de la personne en insertion. Cette architecture de l'offre de service doit pouvoir se décliner pour le plus grand nombre tout en incluant des offres spécifiques pour certains publics ciblés.**

- Coconstruire l'offre d'insertion avec les parties prenantes (professionnels et publics cibles) dans une démarche de type lab d'innovation
- Questionner tous les parcours existants : adéquation offre/besoins du publics / moyens mobilisés de l'existant / différences actions / accompagnement sur les thématiques
- Définir un cadre « socle » de la référence de parcours, commun à toutes les offres
- Proposer de nouveaux parcours en cas de besoins non couverts, et notamment une offre de référent

« fil rouge », garant de la coordination des étapes de parcours

- Réajuster les parcours existants pour une offre unique sans couture
- Expérimenter et évaluer les nouveaux parcours

Un groupe de travail externe, avec les partenaires impliqués pourra être réuni pour produire une architecture cible. Un groupe de bénéficiaires pourra être associé à la démarche, voire être intégré au groupe externe.

### Action 2

**Revoir les logiques de financements et d'évaluation :**

- Définir les règles de mobilisation du fonds social européen
- Prévoir la pluriannualité des conventions, afin de permettre une réelle évaluation des expérimentations
- Homogénéiser les coûts en fonction des typologies retenues et des spécificités propres

à chacune d'entre elles

- Suivre et évaluer l'offre d'insertion au regard de critères propres à chaque typologie de parcours en tenant compte de la spécificité du public cible

### Action 3

**Favoriser l'innovation et l'émergence de nouvelles offres**

- Étudier la création d'un fonds de dotation à l'innovation pour l'amorçage de nouveaux projets
- Renforcer l'ingénierie de projets par l'appui au montage de projets portés par les territoires (CTie)
- Mobiliser un incubateur de projets

**Échéancier indicatif**

A définir ultérieurement

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Accompagnement au changement de l'ensemble des acteurs pour sortir de l'entrée « dispositif »
- Contraintes réglementaires des accompagnements RSA et cadre du Fonds social européen
- Veiller à articuler l'offre en complémentarité de l'offre de Pôle emploi (état des lieux à faire) pour éviter les doublons
- Les méthodes de design de service reposent sur des principes d'itération, et de ce fait, sont plus longues que des méthodes plus classiques et cette contrainte devra être prise en compte et intégrée au calendrier du projet.
- Moyens d'ingénierie conséquents pour mener à bien le projet



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Insertion et emploi

**Service :** Offre et parcours d'insertion



### Contributions attendues des partenaires

- Maisons de la Métropole, partenaires intervenant dans les parcours d'insertion (accompagnements + actions) Pôle emploi, structures d'insertion, CCAS, MMie
- Participation à des séances de co-construction

# Construire une offre d'insertion "tout public" : créer les conditions pour la réussite des parcours sans couture

→ **OBJECTIF 2** : SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE) ET LA RENDRE PLUS LISIBLE



## Principaux constats et éléments de diagnostic

L'idée de « parcours sans couture » renvoie à une continuité des démarches d'insertion, peu importe le statut ou le financement sur lesquels émerge le bénéficiaire. Le poids et la complexité des procédures et démarches administratives sont souvent relevés par les professionnels comme de véritables freins aux parcours des personnes en insertion, voire parfois même de rupture.

En complémentarité d'une offre d'insertion tout public, qui permettrait d'assurer une continuité des contacts et d'éviter des ruptures, il est nécessaire d'outiller tous les professionnels pour faciliter l'accompagnement des personnes en insertion et lever des freins liés à l'articulation des professionnels et des dispositifs. Il s'agit de développer des outils et process d'articulation entre les différents accompagnants, sachant qu'un certain nombre d'outils existent déjà à cet effet (insertis notamment).







## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Améliorer le partage d'information entre les professionnels qui interviennent au cours d'un parcours :

- Développer les entretiens tripartites à des phases clés du parcours : fin de parcours, problématique sociale ou emploi qui nécessite une coordination
- Systématiser le bilan de fin d'étape pour mesurer et acter les acquis
- Mettre en place le « diagnostic partagé », permettant de suivre l'évolution du parcours

### Action 2

Travailler sur un processus établi visant à assurer la continuité de l'accompagnement insertion pour les personnes qui perçoivent l'allocation adulte handicapé

### Action 3

Mesurer la progression de la personne en insertion à différentes étapes de son parcours par la mise en place d'outils et de référentiels communs des potentiels, freins, compétences et habiletés

### Action 4

Optimiser le pilotage et le suivi des parcours dans les instances de suivi de situations individuelles (équipes pluridisciplinaires, cellules opérationnelles...) en définissant des indicateurs liés à différents jalons de parcours.

### Action 5

Sécuriser financièrement la reprise d'emploi ou de formation :

- Allocation différentielle ou un maintien du RSA pour éviter une perte de revenu lors de l'entrée dans certains parcours ciblés (type POE...)
- Développer un simulateur permettant d'évaluer la perte financière liée à des droits connexes (CMU, transports...)

#### Échéancier indicatif

2022 - 2026

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Contraintes réglementaires liées aux dispositifs RSA
- Conformité avec le RGPD
- Outils informatiques à prévoir avec notamment les échanges de données avec la CAF et Pôle emploi
- Formations et accompagnements aux changements des parties prenantes (DIE, MDM, partenaires)



### Contributions attendues des partenaires

- Maisons de la Métropole, MDMPH, MMIE
- CAF MSA sur les questions liées aux droits RSA
- Pôle emploi et les organismes de formation
- Structures d'insertion
- CCAS



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Insertion et emploi  
**Service** : Offre et parcours d'insertion / Evaluation, pilotage et gestion/ Droits RSA et orientation

# Construire une offre d'insertion "tout public" : créer une nouvelle référence "fil rouge" qui assure la coordination et la cohérence des parcours individuels

→ **OBJECTIF 2** : SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE) ET LA RENDRE PLUS LISIBLE



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Par la loi RSA, la Métropole de Lyon a l'obligation d'orienter tout bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs. Par ailleurs, depuis 2018, la Métropole pilote également les parcours d'insertion cofinancés par le fonds social européen.

L'objectif de construire des parcours sans couture, indépendants du statut des personnes, conduit à s'interroger sur les différentes composantes d'un parcours d'insertion : définition et accompagnement dans le projet d'insertion, suivi des obligations réglementaires pour les parcours RSA (contrats, signalements en cas d'absence, suivi de la situation administrative...), actions ciblées pour lever un frein ou développer des compétences...

Les besoins des personnes en insertion sont très variés : certains ont besoin d'un appui dans toutes leurs démarches personnelles ou professionnelles, d'autres ont surtout besoin de multiplier les étapes ciblées pour monter en compétences ou résoudre des freins périphériques.

Une offre de référence, qui assure le socle de la référence (formalisation du parcours, contrat, suivi administratif), peut garantir le « fil rouge » de l'accompagnement, c'est-à-dire être un point d'ancrage et de ressources pour les bénéficiaires qui sont mobilisés sur un grand nombre d'étapes de parcours.





## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### S'appuyer sur des retours d'expériences :

- Benchmark auprès d'autres collectivités ayant mis en place le référent « fil rouge » ou une offre similaire,
- Travaux du groupe de travail national sur la coordination de parcours.

### Action 2

#### Définir un cadrage pour la nouvelle offre

- Définir le cadre technique de l'offre en fonction du référentiel retenu : coût, volumétrie des portefeuilles, indicateurs et critères retenus, sécurisation des cadres réglementaires.

### Action 3

#### Expérimenter et évaluer la nouvelle offre sur quelques territoires.

### Action 4

#### Évaluer les besoins territoriaux et définir un plan de déploiement et une cible de couverture territoriale.

- Il est proposé de constituer un comité de suivi associant toutes les parties prenantes pour suivre toutes les phases du projet.

Échéancier indicatif à définir



### Points de vigilance éventuels

- Accompagnement au changement de l'ensemble des acteurs pour sortir de l'entrée « dispositif »
- Contraintes réglementaires des accompagnements RSA et FSE à prendre en compte
- Articulation avec l'offre de Pôle emploi



### Contributions attendues des partenaires

- Maisons de la Métropole, MMIE
- Partenaires intervenant dans les parcours d'insertion (accompagnements + actions) Pôle emploi, structures d'insertion, CCAS
- Participation à des séances de co-construction



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Insertion et emploi

**Service** : Offre et parcours d'insertion

# Informer les publics en développant un réseau des lieux d'information Insertion et Emploi - Réseau MMle

→ **OBJECTIF 2** : SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICES (INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE) ET LA RENDRE PLUS LISIBLE



## Principaux constats et éléments de diagnostic

15 communes déploient sur leurs territoires des lieux d'information et d'orientation sur les ressources insertion et emploi. Chacun d'eux possède sa propre offre de service et des moyens hétérogènes.

Les personnes en insertion rencontrent fréquemment des difficultés avec le numérique et l'existence d'un lieu d'accueil physique sur le territoire, peut leur permettre d'accéder aux ressources insertion et emploi.

La mise en réseau de ces lieux d'accueil offre plusieurs avantages :

- Proposer une offre de service commune et donc un socle minimal d'informations sur l'ensemble du territoire
- Matérialiser une porte d'entrée vers l'insertion, parfois plus facile à franchir que celle d'un service social
- Harmoniser le service rendu à l'utilisateur à l'échelle métropolitaine
- Favoriser l'échange des bonnes pratiques et l'articulation avec les autres lieux d'accès aux droits (Maisons de la Métropole, PIMM's, Maison France services...)



## Indicateurs d'évaluation

- Nouvelle dénomination des sites
- Nombre de sites dans la démarche
- Offre de service numérique





## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Cartographier les lieux d'accueil, d'informations et d'accompagnement physiques « labellisés » répondant à une offre de services garantis et personnalisés (accès aux droits ; insertion ; emploi),

de la sensibilisation (pour capter les publics et les motiver à être accompagnés) jusqu'à l'accompagnement et, le plus possible, la mise en autonomie.

### Action 2

Recenser et susciter l'adhésion des communes déployant un ou plusieurs lieux d'accueil insertion et emploi, et celles volontaires pour en déployer un

### Action 3

Consolider un réseau des lieux d'accueil insertion et emploi : mise en réseau les lieux volontaires, animation : signature d'un accord d'engagement et mise en place de comités réseau réguliers pour les professionnels de ces lieux

### Action 4

Choisir une identité et une culture commune : logo, dénomination

### Action 5

Définir l'offre de service commune et la mettre en œuvre : médiation numérique, démarche qualité accueil...

### Action 6

Intégrer ces lieux à l'écosystème des lieux d'accueil des publics en veillant à leur articulation avec l'existant (Maisons de la Métropole, CCAS, PIMM's, Maison des services publics...)

#### Échéancier indicatif

2021 - 2023

17

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Couverture territoriale : assurer le déploiement de l'offre sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit en élargissant le périmètre des lieux existants aux communes voisines, soit en créant des lieux dans les communes qui en sont dépourvues
- Offre de service commune :
  - Hétérogénéité des locaux qui ne permettent pas forcément la mise en œuvre de tous types d'actions (matériel pour atelier informatique, salle pour du collectif...)
  - Financement de cette offre commune « de base »



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : insertion et emploi  
**Service** : à définir



### Contributions attendues des partenaires

- Métropole (DIE – DPU – MDM)
- Communes
- MMIE

# Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

# 18

→ **OBJECTIF 3** : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Il existe proportionnellement deux fois plus de travailleurs en situation de handicap inscrit auprès du Pôle emploi que pour les personnes valides.

L'âge moyen pour la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapé (RQTH) se situe aux alentours de 45 ans et conduit souvent à une reconversion professionnelle de milieu de carrière, s'additionnant à de fréquentes problématiques de faible niveau de qualification.

À l'inverse, pour les jeunes, on remarque des freins familiaux pour faire aboutir des démarches de RQTH.

Les publics en situation de handicap cumulent souvent de nombreux freins à l'emploi :

- Déficit global de formation (12 % ont un niveau CAP, 38 % ont un niveau lycée) ;
- Problématiques d'orientation/offre de formation initiale peu adaptée ;
- Freins à la reprise de formations tardives ;
- Difficultés de remise à l'emploi suite aux formations : discrimination/idées reçues des employeurs, sur l'absentéisme, l'aménagement des postes...

À cela s'ajoute un manque fréquent de confiance en soi et une méconnaissance des droits ainsi que des problématiques de changements de situations administratives du RSA à l'AAH notamment (avec arrêts de certains aides).





## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### À destination des professionnels de l'insertion :

- Former davantage les professionnels de l'insertion sur le handicap ;
- Imaginer un sas de diagnostic en amont d'une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permettant notamment d'établir un état des lieux des freins pour les personnes ayant des problématiques de santé pour lesquelles il n'existe pas de réponse ;
- Favoriser la concertation avec les services des MDPH avec la mise en place d'une instance dédiée ou la participation à une instance existante.

### Action 2

#### À destination des employeurs :

- Appuyer et accompagner la sensibilisation des employeurs aux outils de compensation et à l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap ;
- Renforcer les liens entre outils/acteurs métropolitains et les professionnels de l'emploi de personnes en situation de handicap ;
- Contribuer à la connaissance des outils et financements existants pour l'accompagnement à la reconversion professionnelle.

### Action 3

#### À destination des publics :

- Favoriser l'accès à la formation notamment dans le cadre des coopérations du service public de l'insertion et de l'emploi ;
- Simplifier l'accès à la RQTH (notamment sur le dossier et ses délais d'instruction).

#### Échéancier indicatif

2022 - 2023

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Direction : DIE / Pôle PA/PH



### Contributions attendues des partenaires

- État,
- Pôle emploi,
- MMI'e,
- CAP EMPLOI



# Améliorer l'accès aux offres de services des publics résidant en quartier politique de la ville (QPV) ou en quartier en veille active (QVA)

→ **OBJECTIF 3** : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

43 % des foyers couverts par le RSA résident dans un quartier de la politique de la ville, alors que ceux-ci ne représentent que 21 % de la population de la métropole.

Les habitants des QPV/QVA incluent un nombre élevé de parents isolés et une population plus familiale que sur d'autres territoires) avec beaucoup de familles nombreuses. La population y est globalement plus jeune et présente par ailleurs un nombre élevé de primo-arrivants.

En résultent plusieurs problématiques :

- Autour de la mobilité physique ou cognitive (difficulté à sortir de son territoire de vie) renforcées par la situation géographique de certains quartiers et de leur éloignement des pôles de centralité
- Des freins linguistiques et numériques ;
- Un niveau de formation bas ;
- Une population victime de discrimination ou de pertes de chances objectives ou ressenties ;
- Des publics plus difficiles à capter, qui ne vont pas vers les institutions, voire font preuve d'une défiance importante envers l'administration ;
- D'importantes problématiques financières qui peuvent constituer un frein à l'entrée en formation ou à une prise d'emploi.



© Métropole de Lyon / Laurence DANIÈRE



MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Rendre plus visible et mieux partager l'offre de service existante autour de la levée des freins dans les territoires QPV/QVA

- Recenser l'offre existante dans le droit commun (notamment via la programmation sociale de la politique de la ville) et renforcer les champs d'actions prioritaires ;
- Créer une mise en réseau inter-territoires en s'appuyant sur les espaces de coordinations existants. Envisager des temps d'échanges entre professionnels pour favoriser la levée des freins à l'emploi ;

### Action 2

Développer les actions de lutte contre les discriminations :

- Auprès des employeurs pour lutter contre les discriminations (méthode du « recruter autrement », job dating, pratiques de recrutements sans CV...) ;
- Au travers du partage d'expérience et de l'appui aux espaces d'écoutes ouverts sur ces sujets ;
- En appuyant la formation des professionnels et des intervenants sur les territoires ;

### Action 3

Prioriser les QPV/QVA dans les affectations de moyens :

- Développer les « aller-vers » et les passerelles vers le droit de commun et envisager l'adaptation de ce dernier aux publics ciblés ;
- Prioriser l'innovation et l'expérimentation de réponses nouvelles sur ces territoires ;
- Poursuivre l'expérimentation des cellules opérationnelles.

Échéancier indicatif

2022 - 2023

19

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Direction : DIE / DPU



### Contributions attendues des partenaires

- État,
- Pôle emploi,
- Communes
- MMI'e
- Centres sociaux

# Favoriser l'accès à l'emploi pour permettre l'insertion des publics migrants

20

→ **OBJECTIF 3** : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Aujourd'hui, sur la plupart des sites d'hébergement financés par la Métropole de Lyon, les publics aux droits incomplets (demandeurs d'asile, personnes « dublinées » ou déboutées) ne peuvent pas accéder à l'emploi de manière légale. Pour rappel, l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile est réglementé par deux textes :

- La circulaire Cresson de 1991 qui sépare l'autorisation de séjour et l'autorisation d'accès au travail. Cette circulaire prévoit de ne plus accorder automatiquement une autorisation de travail aux demandeurs d'asile. Pour obtenir cette autorisation, il faut que la demande émane d'un employeur d'un secteur considéré en tension.
- L'article L.744-11 du CESEDA de 2006 restreint davantage l'accès au travail puisque l'employeur ne peut demander une autorisation d'accès au travail que 6 mois après la demande d'asile et avant la décision de l'OFRPA.

Dans les faits, le contexte législatif aboutit à une exclusion quasi-systématique des demandeurs d'asile, des « dublinés » et des déboutés du marché du travail légal. Depuis la circulaire Valls de 2012, l'admission exceptionnelle de séjour au titre du travail, conditionnée à un certain nombre de critères, représente toutefois une exception législative.

L'expérience des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) menée sur plusieurs sites met en exergue l'importance pour ces publics de disposer, dans leur accompagnement, de la possibilité d'avoir une activité économique. Cette importance se reflète sur plusieurs pans tels que l'autonomie budgétaire, l'acquisition d'un savoir-faire et d'une expérience professionnelle valorisable, etc. Néanmoins, il s'agit surtout ici de contrats de mission très précaires, avec peu d'heures journalières, une faible rémunération et réservés aux publics d'un CHRS.

Plus largement, se pose la question de l'accès aux formations et à l'emploi (SIAE ou emploi classique) pour des publics étrangers (réfugiés en particulier) qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue et les codes comportementaux pour s'insérer durablement, alors qu'ils peuvent disposer à contrario de compétences professionnelles techniques rares ou recherchées. Un ensemble d'acteurs et de projets existent d'ores et déjà vis-à-vis de ces publics, accompagnés principalement par l'État et son opérateur régional, Forum Réfugiés. Divers acteurs interviennent spécifiquement pour développer une offre d'accompagnement ciblée et adaptée à ce public.



## Indicateurs d'évaluation

- Mise en place et suivi d'une expérimentation d'un dispositif d'accès à l'activité économique sur un site métropolitain.
- Efficacité du travail de coordination avec les différents acteurs de l'insertion, notamment les communautés Emmaüs et autres OACAS
- Évolution du nombre de publics ayant accès à une activité économique de manière légale, leur permettant de disposer d'un revenu mensuel plus stable.



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

Concernant les réfugiés :

### Action 1

Constituer un groupe de travail ad hoc, en lien avec l'Etat sur l'insertion professionnelle des réfugiés afin d'accélérer cette dernière

### Action 2

Travailler à la mobilisation en proximité des offres d'emploi pouvant leur être proposés en lien avec les intervenants et parcours spécifiques déjà proposés (Weavers, Fair'e, etc...)

Concernant les publics hébergés par la Métropole mais non détenteurs d'un droit au travail :

### Action 3

Mener un travail de recherche sur les solutions permettant de recenser les dispositifs afin

de lever les barrières à l'emploi pour les publics hébergés sur des sites de la Métropole (DIE / DHL).

- Benchmark avec les structures disposant d'une expérience dans la mise en place d'AAVA ou autres, ainsi qu'avec les OACAS
- Mise en perspective avec le cas concret des sites d'hébergement métropolitains.

### Action 4

Étudier la possibilité de créer un organisme d'accueil communautaire (ou un autre dispositif) pour l'ensemble des sites d'hébergement de la Métropole et des villes du territoire

- Analyse juridique et financière de la faisabilité d'un tel montage sur le territoire de la Métropole

### Action 5

Engager un travail avec les services de l'État pour étudier les

conditions à mettre en œuvre afin d'obtenir le statut d'OACAS (ou autre) permettant l'emploi des personnes hébergées

- Validation de l'expérimentation par les autorités et élus

### Action 6

Mettre en place un partenariat avec l'État et les acteurs associatifs et économiques identifiés

- Identification des acteurs associatifs expérimentés
- Identifications des secteurs et métiers en tension ou porteurs
- Mise en lien de l'ensemble de ces acteurs institutionnels, associatifs et économiques

Échéancier indicatif

2022 - 2023

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

S'agissant du public ne disposant pas d'un droit au travail reconnu, de nombreux freins peuvent empêcher le travail d'aboutir. Seule une position construite avec les services de l'État et de la Préfecture permettra la réalisation de ce projet. Il sera donc primordial de mener en premier lieu un travail de négociation et de coordination avec les services de l'État.



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Les directions « Insertion et Emploi » et « Habitat et Logement » sont positionnées comme pilotes et co-pilotes de l'ensemble des propositions de cette fiche. La Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) et la Direction maîtrise d'ouvrage urbaine (DMOU) pourront également être mobilisées.

**Service :** les services concernés pourront varier en fonction des sujets à traiter entre les deux directions



### Contributions attendues des partenaires

- L'État sera un partenaire incontournable pour ce qui relève de la création d'un OACAS, et plus largement de l'évolution des critères permettant à un public aux droits incomplets d'accéder au travail.
- Les communautés Emmaüs et associations disposant d'une expérience apporteront une aide à la mise en place et à la gestion de ces dispositifs : démarches à suivre, potentiels problèmes rencontrés, présentation des avantages, etc.
- Les villes de Lyon et Villeurbanne pourront être étroitement associés à la démarche dans le cadre des conventions tripartites respectives.
- Les partenaires Insertion impliqués dans l'accompagnement des publics demandeurs d'asile et/ou réfugiés

# Favoriser l'accès à l'emploi des femmes

→ **OBJECTIF 3** : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les femmes qui rencontrent les difficultés d'insertion les plus importantes ont des profils hétérogènes :

- Les femmes isolées avec enfants
- Les femmes migrantes
- Les femmes victimes de violences
- Les femmes victimes de discriminations liées au genre/à la religion/à leur culture
- Les femmes en situation de rue/squat/campement/bidonville

Parmi les difficultés rencontrées par ce public, on recense notamment les enjeux suivants :

- La maîtrise de la langue / illettrisme
- Les compétences numériques/ illettrisme
- La précarité financière et l'autonomie administrative
- La mobilité (permis de conduire)
- La garde d'enfants et l'articulation des temps
- Les discriminations à l'embauche
- L'accès aux droits, dont l'accès à la santé
- L'accès à certains métiers peu payés qui maintiennent dans la précarité (en plus de la pénibilité, du temps partiel non choisi, des horaires atypiques,...)
- Autocensure sur l'avenir professionnel
- Situation d'aidant familial



© Métropole de Lyon / Thierry FOURNIER

## MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Mettre en œuvre des actions en lien avec le plan d'action égalité femmes/hommes de la Métropole,

### Action 2

Développer des actions de type « WASH » (modèle de l'action humanitaire : accès à

l'eau, hygiène, assainissement) ou satisfaction de besoins primaires,

### Action 3

Développer des actions de coaching, sur l'estime de soi dans des lieux de proximité (associations, centres sociaux) où se rendent plus aisément les femmes,

### Action 4

Travailler à la représentation des métiers femme/homme au sein des entreprises notamment en sensibilisant les jeunes filles sur les représentations des métiers.

#### Échéancier indicatif

A définir ultérieurement

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



## Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : DIE, en lien avec la Mission Egalité-Femmes/Hommes de la DRH



## Contributions attendues des partenaires

- État
- Pôle emploi
- MMI'e

# Répondre aux besoins spécifiques d'appui des créateurs d'activité indépendants (travailleurs indépendants)

→ **OBJECTIF 3** : PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX PUBLICS CONFRONTÉS À DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

La création d'entreprise et/ou d'activité est une réalité économique et sociale qui concerne une part de plus en plus importante de personnes qu'elles travaillent déjà ou soit en recherche d'emploi. Le phénomène est national et s'inscrit notamment dans les dispositifs nationaux d'incitation financière et les nouveaux cadres juridiques (auto-entreprises, micro-entreprises, etc.) qui ont vu le jour au cours de la décennie passée. La Métropole de Lyon est particulièrement concernée avec un nombre de création (plus de 29 000 en 2019 et 28 918 en 2020) et un taux de création élevé- 20,5 % en 2020 (nombre de création / nombre d'entreprise total), parmi les plus importants des grandes métropoles françaises.

La création d'activité concerne en particulier les populations jeunes (51 % ont moins de 30 ans) et s'inscrit très majoritairement (7 créateurs sur 10) dans le cadre légal des microentreprises (pas de salariés et régime fiscal dérogatoire). Enfin les secteurs d'activités qui progressent le plus sont la logistique et le transport, le commerce et les services aux particuliers même si ce dernier a subi particulièrement les effets de la crise sanitaire. Ces données rejoignent les analyses plus larges sur la réalité observée du développement des autoentrepreneurs liés à l'activité des plateformes de livraison urbaine, notamment.

En parallèle, on dénombre approximativement de 3 à 5 000 bénéficiaires du RSA sur le territoire métropolitain qui se déclarent travailleurs indépendants, les données les concernant étant en cours de consolidation.

Au plan national, parmi les bénéficiaires des aides de l'ADIE (micro-crédits permettant la création d'entreprises), 37 % perçoivent des minimas sociaux au moment du dépôt de projet de création. D'après une étude d'impact publiée par ce même organisme (données 2020), la création d'entreprises a des effets très positifs sur l'insertion des personnes : sur la part des créateurs percevant un minima social au moment de la création, **46 % n'en perçoivent plus grâce à l'activité générée et 93 % des entrepreneurs sont professionnellement insérés, 2 à 3 ans après la création** (« taux d'insertion professionnelle » soit par maintien de l'activité indépendante soit par le fait d'avoir retrouvé un autre emploi).

Ces divers constats invitent à renforcer et mieux coordonner les actions existantes pour offrir un cadre d'appui plus performant aux créateurs d'activité en parcours d'insertion professionnelle (soutien à la création et accompagnement post-crétation) en contribuant à la consolidation de leurs activité ou à leur réorientation vers des voies professionnelles économiquement plus sûres.

Ces objectifs amèneront la Métropole à amplifier les actions qu'elle conduit déjà, avec succès en faveur de l'entrepreneuriat individuel, afin de l'adapter vers le soutien aux publics en insertion, notamment les jeunes mais également en soutenant des projets nouveaux qui contribuent à sécuriser les parcours des créateurs (développement Citélab, coopératives d'activités, Entreprises d'insertion de travailleurs indépendants-EITI, etc.) en lien avec les programmes nationaux portant sur ces enjeux.





## Objectifs opérationnels

### 1. Organiser une meilleure identification

des personnes justifiant un suivi spécifique en tant que créateur ou travailleur indépendant déclaré et permettre un parcours maillé s'appuyant sur des ressources adaptées

### 2. Développer des outils de sécurisation et d'accompagnement

propres à la situation des personnes en insertion

### 3. Développer la visibilité de l'offre de service

pour les référents et la coordination des acteurs propres à ce secteur



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes accompagnée dans le cadre des parcours « créateurs d'activité »
- Nombre d'actions nouvelles tournées vers ces publics

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Mieux connaître les publics et assurer leur suivi

- Travail de diagnostic complémentaire à mener avec les CAF et autres organismes sociaux sur le public concerné
- Assurer une modalité d'orientation « directe » des publics concernés vers des référents et une offre de service dédiés
- Assurer le maillage entre les intervenants pour permettre une progression dans le projet d'accompagnement de l'activité, voire envisager des réorientations vers d'autres types d'activités/emplois

- Travailler sur les modalités de contrôle des BRSA micro-entrepreneurs, pour en faire des occasions de réévaluation du projet professionnel

### Action 2

#### Développer de nouveaux outils

- Inciter, en lien avec l'Etat, à de nouvelles modalités d'accompagnement qui favorisent le lien entre activités indépendantes et salariées et contribuent à la sécurisation des situations ainsi qu'à la formation des personnes (appels à projet ou à manifestation d'intérêt)
- Construire des parcours de travailleurs indépendants en lien avec les SIAE

### Action 3

#### Coordonner l'action partenariale pour une meilleure visibilité de l'offre

- Installer un espace de coordination entre partenaires référents sur ces sujets
- Valoriser l'offre de service dans le cadre du portail numérique de l'insertion
- Organiser des temps d'échange entre acteurs de l'insertion « généralistes » et les acteurs de l'appui aux créateurs d'activité

#### Échéancier indicatif

2022 - 2024

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



## Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Direction : DIE / DATE  
DPU- Politique de la Ville



## Contributions attendues des partenaires

- Etat- DDETS et Préfecture – politique de la Ville
- Pôle Emploi
- CAF et CPAM (pour les droits sociaux des personnes)
- Opérateurs spécialisés dans l'accompagnement des publics créateurs
- Structures d'appui et d'incubation : ADIE, RDI, incubateurs locaux
- Réseau Citelab et communes partenaires
- SIAE

# AXE 3

# FAVORISER L'INSERTION DES JEUNES EN PRÉCARITÉ

## P.59 → OBJECTIF 1

DÉPLOYER LE REVENU SOLIDARITÉ JEUNES EN TANT QUE « FILET DE SÉCURITÉ » POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES OU EN RUPTURE AVEC LES INSTITUTIONS

## P.61 → OBJECTIF 2

ENRICHIR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 30 ANS ET LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS



## 23

# Construire un filet de sécurité pour les jeunes en situation de précarité et favoriser l'accès aux droits grâce au déploiement du Revenu Solidarité Jeunes

→ **OBJECTIF 1**: DÉPLOYER LE REVENU SOLIDARITÉ JEUNES EN TANT QUE « FILET DE SÉCURITÉ » POUR LES JEUNES LES PLUS PRÉCAIRES OU EN RUPTURE AVEC LES INSTITUTIONS



## Principaux constats et éléments de diagnostic

La transition vers l'âge adulte et vers l'autonomie est une période de grande vulnérabilité pour les jeunes ne bénéficiant pas d'un soutien familial ou ayant un parcours de vie complexe. Ils cumulent souvent des situations de précarité depuis l'enfance, freinant leur insertion sociale et professionnelle et entraînant parfois une perte de confiance en eux et dans les institutions.

La solidarité nationale n'est accessible qu'à partir de 25 ans et les dispositifs dédiés aux jeunes ne couvrent pas totalement cette période charnière. De plus, en dépit du maillage territorial et de l'abondance d'information, certains jeunes ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou d'accompagnement. Le repérage

et la remobilisation des jeunes en rupture, invisibles ou en risque d'invisibilité est la première étape pour lutter contre le non-recours.

**Avec un taux de pauvreté des jeunes de 22,6 % sur le territoire (contre 15,7 pour l'ensemble des ménages), la Métropole de Lyon, cheffe de file de la politique d'insertion, souhaite renforcer son engagement pour construire, avec ses partenaires, un filet de sécurité pour les jeunes plus précaires de son territoire, et souhaite renforcer son engagement pour lutter contre le non-recours et contre l'invisibilité des publics, en complémentarité de l'action de l'État.**



## Objectifs opérationnels

**1. Favoriser l'accès au droit,** lutter contre le non-recours et l'invisibilité des publics

**2. Développer la coordination et les partenariats** pour lutter contre les ruptures de parcours des jeunes

**3. Construire un filet de sécurité** pour les jeunes sans soutien, notamment les jeunes moyens sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance

**4. Renouer la confiance des jeunes** avec leur insertion sociale et professionnelle

**5. Favoriser l'accès au logement et aux soins**



## Indicateurs d'évaluation

- État des lieux des modalités de repérage du public et partage des outils
- Nombre de jeunes en précarité bénéficiant du RSJ et typologie
- Situation des jeunes à l'entrée (ASE, CJM, ...)
- Motif de sorties du RSJ (vers l'emploi, la formation et les autres dispositifs)
- Évolution de la situation des jeunes par rapport au logement et à la santé
- Nombre de rencontres des animations locales en lien avec le RSJ

- Nombre d'actions d'aller-vers et jeunes en précarité touchés
- Innovation dans le repérage des jeunes précaires, en cours d'invisibilité et en situation de non-recours
- Modalité et qualité du filet de sécurité pour les jeunes
- Rapport d'évaluation du RSJ et évolution du RSJ



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

**Construire un filet de sécurité contre la précarité des jeunes sans soutien en développant les actions menées par le biais du Revenu Solidarité Jeunes**

- Déployer le RSJ comme filet de sécurité pour les jeunes sans soutien
- Poursuivre la simplification administrative du RSJ et faciliter les modalités d'accès (allègement, outils, ...) en s'appuyant sur l'expertise des instructeurs et des associations
- Ajuster les critères du RSJ (éligibilité, durée, modalité, ...) afin qu'il réponde aux besoins des jeunes en situation de précarité
- Assurer la complémentarité du RSJ avec les autres dispositifs locaux et nationaux
- Optimiser le suivi des jeunes en RSJ et le lien entre les structures

**afin de favoriser l'accès au droit, lutter contre le non-recours et faire émerger des dynamiques complémentaires**

- Déployer le RSJ comme fil rouge pour lutter contre les ruptures de parcours des jeunes sans soutien
- Identifier et prévenir le plus tôt possible les situations à risque
- Faciliter le lien entre le repérage et l'orientation, favoriser la pré-instruction (partenariat, innovation, ...)
- Organiser la continuité du parcours d'insertion des jeunes et particulièrement les passages entre les dispositifs de la Métropole (RSJ, ASE, CJM, AAH, RSA) et les autres dispositifs
- Structurer, modéliser, accompagner et outiller les structures dans leur mission de « fil rouge »
- Favoriser un accompagnement global visant l'autonomie
- Favoriser le maillage des partenaires pour les situations complexes

- Déployer le RSJ comme un pont pour accéder aux droits
- Faire connaître l'offre de services du territoire et en favoriser l'accès
- Renforcer l'offre de services du territoire
- Favoriser le décroisement et l'interconnaissance entre les acteurs de l'insertion, du social, du médicosocial et de la santé
- Favoriser la reconnaissance du RSJ comme levier pour l'accès et le maintien dans le logement.
- Accompagner la prise de conscience du handicap et l'orientation vers la MDMPH
- Développer des parcours pour les publics ayant des besoins spécifiques
- Favoriser l'innovation et expérimenter de nouvelles manières de faire
- Développer les partenariats et les échanges entre paires
- Organiser des séminaires thématiques pour les professionnels

### Action 2

**Croiser les compétences de la métropole, Développer la coordination et les partenariats pour lutter contre les ruptures de parcours des jeunes en renforçant l'animation locale**

### Action 3

**Favoriser l'accès au logement et aux soins, notamment en santé mentale**

**Échéancier indicatif**  
2022 - 2025

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Pilote :** DIE / DSHE



### Contributions attendues des partenaires

- Autres directions opérationnelles concernées (DPPE, DDSMS, MDM, DTVRI, MDMPH, DHL, DPV, DRH) ;
- DDETS ;

- ARS ;
- Région ;
- Communes ;
- Partenaires associatifs de l'insertion et de la Jeunesse ;
- Prévention spécialisée ;
- CCAS ;
- MMI'e ;
- MVS ;
- Bailleurs ;
- Partenaires associatifs de l'insertion, ...

## 24

# Développer une offre de services pour les jeunes en précarité

→ **OBJECTIF 2** : ENRICHIR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 30 ANS ET LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les jeunes en situation de précarité cumulent souvent plusieurs difficultés (manque de qualification, manque d'expérience et de savoir de base) limitant l'accès au marché du travail. Il s'agit également de problèmes de santé (souffrance psychique ou physique), de problèmes familiaux ou de « savoir-être » qui peuvent se traduire notamment par la « perte de confiance en soi », une « fragilité exacerbée », un « manque de motivation » qui empêchent de se mettre en mouvement ou des postures inadaptées par rapport à l'objectif.

La question du logement est centrale dans le parcours de ces jeunes qui ne disposent pas du soutien de leurs parents ni des ressources financières suffisantes pour accéder au parc locatif particulièrement en tension sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon dispose de plusieurs leviers d'actions (actions d'insertion, accompagnement au logement, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée,...) et souhaite renforcer son engagement pour construire, en complémentarité de l'action de l'État et de la Région, une offre de services pour les jeunes en précarité en favorisant notamment l'émergence de nouvelles dynamiques sur des champs peu investis par les dispositifs traditionnels.



## Objectifs opérationnels

1. Adapter le FAJ aux nouveaux besoins

2. Développer une offre de services métropolitaine pour les jeunes en précarité et la rendre accessible

3. Mobiliser la Responsabilité sociétale de la Métropole Employeur en faveur de l'insertion des jeunes en précarité



## Indicateurs d'évaluation

- Évaluation du Fonds d'Aide au jeune (FAJ)
- Vision croisée et exhaustive des actions à destination des jeunes en précarité financées par la Métropole de Lyon
- Nombre de places ouvertes dans le cadre des nouvelles offres d'actions
- Nombre de jeunes issus des dispositifs d'insertion bénéficiant de l'offre de services insertion de la Métropole de Lyon
- Nombre de jeunes en insertion ayant accès aux contrats aidés, apprentissage, stages, à la Métropole de Lyon
- Nombre de jeunes en insertion bénéficiant l'offre de services de la Charte des 1000



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Adapter le FAJ

- Élaborer un nouveau règlement intérieur du FAJ et de nouvelles modalités pour mieux prendre en charge les besoins d'urgence des jeunes et couvrir des dépenses aujourd'hui peu ou pas couvertes par ailleurs
- Refondre la programmation d'actions collectives de portée métropolitaine afin que celle-ci s'insère dans l'offre de service globale que souhaite développer la Métropole, tout en continuant à répondre à un enjeu majeur d'accès au logement des jeunes

### Action 2

#### Développer une offre de services métropolitaine pour les jeunes en précarité

- Coordonner les interventions de la Métropole de Lyon avec ses partenaires pour élaborer un catalogue d'actions concertées pour les personnes en RSJ, mais également les jeunes sortant

- de l'ASE ou de CJM, habitants des QPV ou en situation de handicap
- Renforcer, sur tous les territoires, les actions en lien avec la santé mentale, la reconnaissance du handicap, mais également les actions de reprise de confiance en soi, et d'accès au soin et à l'hygiène
- Favoriser le développement de modes de garde et accompagner les parents à la parentalité
- Favoriser l'émergence de projet à conduire par les jeunes (chantiers éducatifs, microprojets, 1<sup>ères</sup> heures...)
- Favoriser l'innovation et expérimenter de nouvelles manières de faire
- Favoriser l'accès au logement et identifier les formats innovants de logement
- Développer les actions complémentaires pour répondre à la demande du public RSJ, les CJM, et les jeunes âgés de 16-18 ans soumis à l'obligation de formation

- Favoriser l'accès des jeunes à l'offre de service insertion de la Métropole (clauses d'insertion, SIAE, ...) et de ses partenaires dont la MMI'e (Charte des 1000...)

### Action 3

#### Mobiliser la Responsabilité sociétale de la Métropole Employeur en faveur de l'insertion des jeunes en précarité

- Favoriser l'accueil en stage, en contrat saisonnier, en contrat aidé, en contrat d'apprentissage, et les parcours d'intégration durable dans la fonction publique des jeunes RSJ ou CJM au sein de la Métropole de Lyon
- Mailler les contrats aidés avec une poursuite vers un contrat d'apprentissage en mutualisant notamment des sessions de formation spécifiques à la FPT avec les autres collectivités (Commune, Région...)

#### Échéancier indicatif

2021 - 2025

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Bonne articulation des différents dispositifs pour éviter la multiplication des réponses sur les mêmes sujets ou les mêmes territoires
- Garantir un accès aux nouveaux services à l'ensemble des territoires métropolitains



### Contributions attendues des partenaires

- Autres directions opérationnelles concernées (DPPE, DDSMS, MDM, DTVRI, MDMPH, DHL, DPV, DRH), DDETS, ARS, Région, Communes, partenaires associatifs de l'insertion et de la Jeunesse, prévention spécialisée, CCAS, MMI'e, MVS, bailleurs, partenaires associatifs de l'insertion, PJJ ...



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

Pilote : DIE / DSHE



25

# Développer la coordination métropolitaine et territoriale

→ **OBJECTIF 2** : ENRICHIR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 30 ANS ET LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS



## Principaux constats et éléments de diagnostic

L'étude réalisée dans le cadre de la réflexion sur le déploiement d'un nouveau dispositif en direction des jeunes par l'OPALE en 2020 a montré toute la difficulté pour obtenir une vision fine de la situation des jeunes en précarité sur la Métropole de Lyon. L'analyse des profils n'est possible qu'au travers de dispositifs et d'accompagnements segmentés. Ils se combinent et se superposent, rendant impossible une analyse de la situation des jeunes et des besoins sur le territoire.

Vient s'ajouter à ce constat la pluridisciplinarité de la Métropole de Lyon sur les champs de la jeunesse qui conduit à un manque de visibilité et un morcellement des actions.

Dans la perspective du Service Public de l'Insertion et de l'emploi, la Métropole de Lyon souhaite renforcer son engagement pour faciliter les parcours sans couture des jeunes en précarité, favoriser une meilleure coordination des acteurs et des dispositifs, favoriser la connaissance des offres de services entre acteurs mais également contribuer aux outils permettant de partager, avec tous les partenaires, les diagnostics de territoire des jeunes en précarité.



## Objectifs opérationnels

1. Mieux articuler les interventions des acteurs jeunesse avec les intervenants de droit commun



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de rencontres du COPIL des financeurs
- Publication annuelle sur la précarité de la jeunesse sur la Métropole de Lyon, mise en visibilité des acteurs du territoire et des évolutions de la situation de précarité
- Nombre et qualité des contributeurs, des publications et des thématiques couvertes par l'observatoire
- Mise en visibilité des ressources mobilisables à l'échelle du territoire
- Nombre d'actions favorisant l'interconnaissance des acteurs et nombre de participants
- Nombre de rencontres avec les départements et les pays européens



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Créer un comité de pilotage de suivi des actions en direction des jeunes en lien avec le SPIE

- Créer un comité de financeurs (État / Région / Métropole/ Villes, ...) pour échanger sur les orientations de chacun et faire converger les stratégies institutionnelles

### Action 2

#### Créer un observatoire de la précarité et de l'insertion des jeunes

- Recenser les ressources statistiques et les observatoires existants
- Définir le champ couvert par le terme « jeunes en précarité et ou en insertion »
- Fédérer une dynamique de coopération et de partage de données aboutissant à la création d'un observatoire de la précarité et de l'insertion des jeunes, en lien avec l'observatoire de la protection de l'enfance et les données relatives à l'accès au logement des jeunes

- Publier, avec les partenaires, les tendances et les analyses sur la situation de précarité des jeunes sur le territoire de la Métropole de Lyon
- Poursuivre les échanges avec les autres départements et avec les pays européens

### Action 3

#### Renforcer l'animation locale afin de favoriser l'accès au droit, lutter contre le non-recours et faire émerger des dynamiques complémentaires

- Réaliser un état des lieux des actions et coordination existantes sur la Métropole de Lyon
- Soutenir et structurer une coordination stratégique entre acteurs du territoire
- Développer l'interconnaissance entre acteurs et favoriser les réponses collectives

### Action 4

#### Favoriser les échanges entre les partenaires pour favoriser la coordination des parcours

- Connaître et recenser l'offre de services (actions, dispositifs, accompagnement...) du territoire, la rendre visible et accessible par les jeunes et les acteurs (portail du SPIE...)
- Rendre lisibles les parcours et les perspectives
- Organiser des séminaires thématiques, des formations interinstitutionnelles et pluri professionnelles, soutenir l'activité des professionnels, et les échanges de pratique
- Rapprocher l'insertion, du social, voire du médico-social en coordonnant mieux l'offre d'accompagnement
- Améliorer les modalités de repérage des publics dits invisibles et/ou en rupture
- Développer les partenariats avec les équipes de prévention et les maraudes

#### Échéancier indicatif

2022 - 2025

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Métropole de Lyon (DIE, DPPE, DDSMS, MDM, DTVRI, MDMPH, DHL, DPV)



### Contributions attendues des partenaires

- DREETS,
- Région,
- Communes,
- Partenaires associatifs de l'insertion et de la jeunesse, de la prévention spécialisée,
- CCAS,
- MMI'e,
- OPALE,
- PFOSS,
- UrbaLyon
- ...

## 26

# Agir sur le non-recours et lutter contre l'invisibilité de certains publics

→ **OBJECTIF 2** : ENRICHIR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT VISANT L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 À 30 ANS ET LA LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS

26



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les jeunes en situation de non-recours ne bénéficient d'aucune forme d'aide ou d'accompagnement institutionnel soit par méconnaissance, soit par défiance vis-à-vis des institutions mais également parce que l'aide n'est pas proposé ou demandée.

Le repérage et la remobilisation des jeunes en rupture, invisibles ou en risque d'invisibilité est la première étape pour lutter contre le non-recours.

Les dispositifs et leurs modalités d'accès, en dépit de l'abondance d'information, sont souvent peu accessibles et mobilisables par les professionnels de l'accompagnement ou les jeunes eux-mêmes.

**En complémentarité de l'action de l'État sur les invisibles, la Métropole de Lyon souhaite renforcer son engagement pour lutter contre le non-recours et contre l'invisibilité des publics.**



## Objectifs opérationnels

- 1. Mieux articuler les interventions des acteurs jeunesse** avec les intervenants de droit commun
- 2. Favoriser l'accès au droit,** lutter contre le non-recours et l'invisibilité des publics



## Indicateurs d'évaluation

- État des lieux et visibilité des actions et des parcours
- Innovation dans le repérage des jeunes précaires, en cours d'invisibilité et en situation de non-recours
- Nombre d'actions d'aller-vers et jeunes en précarité touchés
- Nombre de maillage entre l'ASE, CJM et le RSJ
- Qualité des partenariats entre acteurs
- Nombre de professionnels et qualité des actions visant à renforcer l'interconnaissance



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Recenser, faire connaître et déployer un plan d'action métropolitain

- Réaliser et diffuser un état des lieux des actions, des initiatives et des bonnes pratiques existantes sur la Métropole de Lyon sur le repérage des jeunes et les actions d'aller-vers
- Diffuser cet état des lieux, faire connaître les actions existantes et les bonnes pratiques
- Faire connaître les dispositifs auprès des jeunes ainsi que l'offre de services du territoire
- Déployer un plan d'actions concerté et partagé pour développer ou renforcer les actions nécessaires

### Action 2

#### Développer la coopération, outils et actions permettant lutter contre les ruptures de parcours et l'invisibilité des publics

- Soutenir les innovations et les expérimentations permettant d'identifier et de raccrocher les jeunes précaires en situation de non-recours et les jeunes en cours d'invisibilité

- Expérimenter des actions permettant de suivre les publics invisibles et/ou en rupture et favorisant le passage de relai
- Expérimentation de « SAS » : Service visant à « sécuriser les transitions » entre les structures
- Développer les actions complémentaires à destination des jeunes filles en cours d'invisibilisation
- Structurer le maillage des parcours, dans le respect du secret professionnel et de la RGPD
- Travailler en partenariat avec les acteurs pour favoriser l'accès aux dispositifs et limiter les ruptures de parcours
- Mailler (automatiquement) le RSJ avec les parcours ASE ou CJM
- Optimiser le suivi des jeunes en RSJ entre les structures et durant l'ouverture du droit
- Optimiser les parcours et les actions avant 25 ans pour éviter l'entrée au RSA

### Action 3

#### Faire connaître les droits et les dispositifs

- Favoriser le décroisement et l'interconnaissance entre les acteurs de l'insertion, du social, du médicosocial et de la santé

- Développer les liens avec les maraudes et les équipes de prévention (???)
- Faire connaître l'offre de service du territoire et en favoriser l'accès
- Développer les partenariats et les échanges entre paires
- Organiser des séminaires thématiques pour les professionnels

### Action 4

#### Simplifier et développer l'accès aux dispositifs,

- Poursuivre la simplification administrative du RSJ pour favoriser l'accès au droit (allègement, outils...) en s'appuyant sur l'expertise des instructeurs et des associations ainsi que les innovations
- Renouer la confiance des jeunes avec leur insertion sociale et professionnelle en renforçant l'offre de services du territoire et en construisant le filet de sécurité sécurisant les parcours
- Prendre en compte la parole des jeunes pour améliorer l'accès aux dispositifs

#### Échéancier indicatif

2022 - 2025



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Métropole de Lyon (DIE, DPPE, DDSMS, MDM, DTVRI, MDMPH, DHL, DPV)



### Contributions attendues des partenaires

- DREETS,
- Région,
- Communes,
- Partenaires associatifs de l'insertion et de la Jeunesse, de la prévention spécialisée,
- CCAS,
- MMI'e,

# AXE 4

## ACCOMPAGNER

## L'ENGAGEMENT DES

## EMPLOYEURS ET DES

## SALARIÉS EN FAVEUR

## DE L'INSERTION



### P.68 → OBJECTIF 1

ACCOMPAGNER « L'EMPLOYEURABILITÉ », ENTENDUE COMME LA CAPACITÉ RENFORCÉE DES EMPLOYEURS À ACCUEILLIR DES PERSONNES EN INSERTION

### P.73 → OBJECTIF 2

METTRE EN RELATION LES PUBLICS EN INSERTION AVEC LES ENTREPRISES VOLONTAIRES SUR DES ACTIONS SPÉCIFIQUES, NOTAMMENT PAR UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPECT)

### P.79 → OBJECTIF 3

AUGMENTER LES CLAUSES D'INSERTION DANS TOUS LES MARCHÉS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS DE LA MÉTROPOLE

# Faire évoluer les représentations des employeurs vis-à-vis des publics en insertion, et des publics vis-à-vis des métiers en tension pourvoyeurs d'emplois

→ **OBJECTIF 1**: ACCOMPAGNER « L'EMPLOYEURABILITÉ », ENTENDUE COMME LA CAPACITÉ RENFORCÉE DES EMPLOYEURS À ACCUEILLIR DES PERSONNES EN INSERTION



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Plusieurs enjeux ont été identifiés : des difficultés de recrutement des entreprises suite à la crise Covid dans tous les secteurs, la méconnaissance des métiers par les publics et les professionnels de l'insertion.

L'objectif de favoriser les rencontres entre entreprises et publics en insertion.



## Objectifs opérationnels

### 1. Inciter les entreprises à s'engager en faveur de l'insertion

et travailler sur la déconstruction des représentations du poste et des métiers (utilisation des réseaux sociaux, forums...);

### 2. Favoriser le rapprochement des acteurs,

à la fois les entreprises, les branches professionnelles, les acteurs de l'insertion et les publics accompagnés ;

### 3. S'appuyer sur des structures représentatives du monde économique

(associations de commerçants, de TPE/PME, d'ETI et de grands comptes, réseaux d'ambassadeurs, clubs à l'échelle de zones d'activités économiques...) pour identifier de nouvelles entreprises pouvant s'inscrire dans une démarche d'inclusion, mais tout en veillant à limiter les sollicitations (les entreprises étant généralement sur-sollicitées, ce qui dégrade leur capacité d'engagement) ;

### 4. Développer et pérenniser un dispositif de parrainage demandeurs d'emploi et entreprise



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions menées par des entreprises en faveur de la déconstruction des représentations des métiers ;
- Volume et typologie de bénéficiaires ayant intégré un métier en tension ayant fait l'objet d'une opération de communication / une action de valorisation ;
- Nombre d'actions croisées entre les publics en insertion, les opérateurs d'accompagnement et les entreprises ;
- Développement de recrutement par méthode sans CV





## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Valoriser la fonction de tuteur au sein de l'entreprise,

via notamment des temps de valorisation dédiés de son action au sein de l'entreprise et au-delà, une reconnaissance également qui peut être financière (remarque : il faut ainsi évaluer la capacité d'action de la Métropole sur cette action précise) ;

### Action 2

Favoriser l'identification des formateurs internes pour favoriser l'intégration de nouveaux profils ;

### Action 3

Etudier la possibilité de constituer des « clubs de salariés engagés » permettant de diffuser les bonnes pratiques dans ce domaine et valoriser les compétences de ces personnes.

### Action 4

#### Sensibiliser les acteurs à la thématique de la responsabilité

sociale et environnementale, afin de développer une communauté de sens qui puisse s'identifier à cette valeur et contribuer à sa déclinaison opérationnelle (tant du point de vue du référent de parcours que de l'entreprise) ;

### Action 5

#### Favoriser la construction de parcours sur-mesure avant l'emploi (immersion, tutorat...)

afin de minimiser les risques de rupture pendant le contrat (ex : soutien financier pour la prise de poste et le temps dégagé par l'entreprise pour accompagner son nouveau salarié ou financer un appui extérieur, si cela est techniquement possible) ;

### Action 6

#### Sensibiliser les référents de parcours au monde économique, aux filières en tension et celles qui recrutent, aux mutations économiques et des métiers, aux besoins en compétences exprimés par les entreprises

(ex : un temps d'immersion d'une journée pour les référents insertion peut être organisé sur une périodicité à fixer)

#### Échéancier indicatif

A affiner en fonction des actions

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Volonté et capacité des entreprises à construire des parcours inclusifs ;
- Éviter la superposition des dispositifs
- Bien accompagner les entreprises afin de favoriser leur appropriation.



### Contributions attendues des partenaires

- Métropole / Pôle emploi / OPCO / Branches professionnelles / Syndicats patronaux et salariés / Structures d'insertion



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

MMI'e

# Animer et outiller le réseau des entreprises engagées dans la Charte des 1000

→ **OBJECTIF 1** : ACCOMPAGNER « L'EMPLOYEURABILITÉ », ENTENDUE COMME LA CAPACITÉ RENFORCÉE DES EMPLOYEURS À ACCUEILLIR DES PERSONNES EN INSERTION



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Le précédent PMI'e a permis de nombreuses avancées, parmi lesquelles le renforcement des liens avec les entreprises, notamment dans le cadre de la Charte des 1000.

Ce renforcement se concrétise par une volonté de rapprocher l'insertion et l'entreprise sur un bassin d'emploi. Les entreprises du territoire ont été sensibilisées à l'insertion de publics éloignés de l'emploi. Certaines entreprises ont intégré la nécessité de former aux métiers et recherchent des savoir-être plus que des savoir-faire. Enfin, a été mise en œuvre le déploiement des CLEE/CEI sur toutes les CTM.

Egalement, la Charte des 1000 a été marquée par de nombreux points positifs : Plus de 1 000 entreprises mobilisées de toute

taille. Le développement important d'actions en lien avec les entreprises est également notable. Elle est aujourd'hui une marque aujourd'hui connue. C'est une charte commune pour l'Etat (PAQTE, club inclusion), et pour la Métropole et ses partenaires. Enfin, la nomination d'un interlocuteur identifié pour la mise en œuvre de la Charte des 1000 a également été soulignée comme un point positif.

Toutefois, des constats indiquent des limites et des difficultés qui sont actuellement rencontrées sur la Charte des 1000 : Un enjeu de transformation en actions concrètes des entreprises ; une animation à renforcer à l'échelle métropolitaine et territoriale ; des engagements d'ampleur inégale selon les entreprises ; peu de lien direct entre des structures d'accompagnement et des entreprises, et enfin, un lien à améliorer avec les associations d'entreprises



## Objectifs opérationnels

Actualiser et concevoir une nouvelle Charte des 1000 afin d'identifier de nouveaux acteurs moteurs et améliorant le dispositif, notamment par les objectifs opérationnels suivants :

1. Développer le dispositif des entretiens conseils

2. Mettre en œuvre un processus de suivi des actions clair et précis,

3. Etablir une cartographie des besoins potentiels des entreprises et la communiquer aux conseillers référents pour plus facilement construire des parcours,

4. Etablir des points plus réguliers avec les entreprises et ne pas conserver d'entreprise inactive,

5. Favoriser la mobilisation de l'ensemble des entreprises engagées,

6. Améliorer le lien avec les associations d'entreprises

7. Consolider l'effet « réseau » (club RH, newsletter) et faire des VP « entreprises » des CTI'e des ambassadeurs de la charte.

8. Hiérarchiser et diversifier les actions proposées

9. Créer une instance de pilotage politique de la charte et mobilisant les entreprises et acteurs de l'insertion.

10. Outiller la charte avec des livrets méthodes pour les entreprises, des sas de formation (insertion / lutte contre les discriminations, etc.) pour toute entreprise signataire.

11. Systématiser la proposition de signature de la charte par tous les comptes clés de la Métropole

12. Mieux informer les représentants des salariés (syndicats) de ce qu'est la charte des 1000



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions menées par des entreprises nouvelles engagées dans la Charte des 1000 ;
- Nombre d'engagements mis en œuvre par les entreprises ;
- Impact des actions conduites pour les publics en insertion (nombre et typologie) ;
- Réduction de la part d'entreprises inactives dans le réseau de la
- Charte ;
- Typologie de branches professionnelles et de secteurs représentés parmi les entreprises signataires de la Charte des 1000 ;

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

**Mettre en œuvre les actions visant à mieux qualifier le fichier d'entreprises actuellement engagées dans la démarche de la Charte des 1000**

(prise de contact avec les entreprises inactives pour réactualiser les données, connaître les actions qui peuvent être engagées, envisager la possibilité de sortir du dispositif celles qui demeurent inactives), afin de privilégier une dimension qualitative et non purement quantitative de la démarche ;

### Action 2

**Développer un outil de sourcing et de suivi des candidatures et des offres d'emploi : création d'un jobboard connecté au futur portail SPIE**

### Action 3

**Etudier une alternative pour le critère d'entrée dans la Charte afin de favoriser des entreprises davantage engagées :**

identifier des acteurs moteurs ayant déjà mis en œuvre des actions en cohérence avec les engagements de la Charte des 1000, ou inciter les entreprises à en mettre en œuvre, avant de leur permettre de s'engager dans la démarche (l'action mise en œuvre serait donc le critère d'entrée, et non plus le simple constat d'être une entreprise) ;

### Action 4

**Valoriser les entreprises avec des politiques d'insertion très volontaristes**

en organisant des temps d'échange et de retours d'expérience et en faisant de la charte des 1000 un outil de valorisation territoriale de l'engagement des entreprises pour l'emploi et l'insertion (renforcement des liens avec les acteurs de l'insertion agissant en direction des entreprises)

### Action 5

**Être capable d'identifier dans les entreprises les personnes qui sont disponibles et motivées pour mener des actions,**

personnes qui peuvent être soit des tuteurs, soit des prescripteurs moteurs pour la démarche ;

### Action 6

**Améliorer le lien avec les acteurs économiques : associations d'entreprises,**

les fédérations représentatives des filières d'excellence et d'avenir de la Métropole de Lyon, les clusters, les structures parapubliques intervenant dans le développement économique

### Action 7

**Outiller la charte des 1000 avec des livrets méthodes**

qui permettent de sensibiliser les entreprises aux outils de la démarche, et organiser des sas de formation (insertion / lutte contre les discriminations, ...) pour toute entreprise signataire, afin d'optimiser au mieux l'intégration des publics

### Action 8

**Développer des méthodes de recrutement sans CV :**

Méthode de Recrutement par Simulation, Méthode d'Intervention sur l'Offre et la demande

Échéancier indicatif

2022 - 2023



**Points de vigilance éventuels**

- Anticiper la charge RH qui pèse sur les opérateurs, notamment de la MMI'e, pour permettre un tel portage de la démarche notamment si celle-ci continue d'absorber de nouvelles entreprises ;
- Harmoniser les pratiques d'accompagnement entre les CLEE / favoriser les échanges de bonnes pratiques entre eux



**Contributions attendues des partenaires**

- Métropole / Pôle emploi / OPCO / Branches professionnelles / Syndicats patronaux et salariés / Structures d'insertion



**Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole**

MMI'e en lien avec la DIE et la DATE notamment pour toutes les actions de « sourcing » de nouvelles entreprises



© Métropole de Lyon / Bertrand GAUDILLÈRE

29

# Structurer l'offre de service pour répondre aux besoins des filières d'avenir et/ou en tension

→ **OBJECTIF 2** : METTRE EN RELATION LES PUBLICS EN INSERTION AVEC LES ENTREPRISES VOLONTAIRES SUR DES ACTIONS SPÉCIFIQUES, NOTAMMENT PAR UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPECT)



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Le territoire de la Métropole de Lyon est caractérisé par le développement de filières à la fois d'excellence, ancrées historiquement dans le territoire, mais aussi d'avenir qui émergent. Les sciences de la vie, le numérique, les services aux personnes, la transition écologique, les industries créatives, les textiles techniques sont autant de gisements d'opportunité et également le réceptacle possible pour des actions en matière d'insertion.

Enjeu croisé avec l'accompagnement des métiers en tension souvent, l'accompagnement du développement des filières économiques nouvelles est un enjeu clé. Les acteurs du développement économique (Métropole, agence de développement économique, pôle de compétitivité, technopole, incubateur) et

les entreprises elles-mêmes qui sont au cœur de la création de valeur ajoutée, doivent mieux s'articuler avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Cette articulation se concrétise par la valorisation de dispositifs existants (pouvant bénéficier tant aux entreprises qu'aux publics, par exemple dans le cadre d'actions de recrutement et de formation collectives), mais aussi par la conception de nouvelles actions qui permettent au mieux d'animer le tissu de filières d'avenir tout en répondant aux objectifs d'insertion des publics fragiles, visés par le PMI'e.



## Objectifs opérationnels

**1. Etablir une stratégie ciblée vers des filières précises présentant des débouchés certains et concrets pour les publics accompagnés**

notamment par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : l'industrie, la logistique du dernier kilomètre, les services aux personnes, le numérique, le maraîchage (en cohérence notamment avec le Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais) ;

**2. Encourager et favoriser l'innovation,** notamment portée par les SIAE, visant à répondre à ces besoins ;

**3. Déployer une offre de service afin d'animer le tissu de filières d'avenir, en lien avec les acteurs existants**

(Métropole, agence de développement économique, pôle de compétitivité, technopole, incubateur), et qui intègre la dimension de l'insertion des publics fragiles ;

**4. Recenser les démarches d'écologie industrielle territoriale localisées dans des zones d'activités économiques**

(qui se formalisent également par des groupements d'employeurs) et les actions mises en œuvre par les entreprises dans la responsabilité sociale et environnementale (RSE – ex : par le truchement de fondations) ; et proposer

d'intégrer dans ces démarches et ces actions une dimension « insertion des publics fragiles » qui peut faire l'objet d'une offre dédiée par la Métropole ;

**5. Mieux articuler les politiques publiques portées par la Métropole, les filières d'avenir, les publics et les acteurs de l'insertion ;**

**6. Améliorer l'adéquation entre les projets de recrutement des filières d'avenir et les publics qui peuvent être disponibles pour exercer de nouveaux métiers,**

en les accompagnant par exemple sur la formation et en activant des dispositifs adaptés ;



## Indicateurs d'évaluation

- Création d'une ou de plusieurs offres de soutien aux filières d'avenir et/ou en tension ;
- Travail mené de cartographie des filières d'avenir à l'échelle de la Métropole et identification des entreprises dans des bassins infra-métropolitains (à l'échelle des CTIe, par exemple) ;
- Nombre de prises de contact et d'actions menées avec des entreprises caractéristiques des filières d'avenir identifiées, actions incluant notamment des publics en insertion ;
- Nombre d'expérimentations de nouvelles formations innovantes à destination de publics éloignés de l'emploi afin de leur permettre de rejoindre des métiers de filières d'avenir (et non uniquement ceux des filières vers lesquelles ils peuvent être traditionnellement orientés : service à la personne, nettoyage, jardinage, etc.)

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Structurer la demande de GPEC Filières

- S'appuyer sur la commande institutionnelle, sur les besoins des entreprises, sur les conventions Etat/métropole/Région
- Monter un COPIL d'acteurs pour la réalisation d'un diagnostic des besoins, élaboration d'un plan d'actions

### Action 2

#### Acculturer et faire connaître les métiers et notamment ceux en devenir ou qui verront leurs besoins en main d'œuvre croître de façon importante

- S'appuyer sur les branches, les fédérations et les entreprises pour identifier les secteurs pertinents

- Proposer des visites d'entreprises et des présentations métiers sur des métiers ciblés.
- Proposer des stages de 3e à forte valeur d'avenir.

### Action 3

#### Proposer des actions de formation ciblées, POE/CARED/AFPR ou promouvoir l'offre existante afin de répondre le plus justement aux besoins du terrain.

- Affiner les liens avec les OPCO, les organismes de formation, les branches professionnelles, fédérations, CFA etc.
- Augmenter le nombre de créations de POE/CARED/AFPR.

### Action 4

#### Proposer des actions ponctuelles et/ou saisonnières pour

#### accompagner les besoins en main d'œuvre dans les filières en tension (Restauration, commerce, hôtellerie etc.).

- Proposer des forums de recrutement ciblés, en amont des périodes de forts besoins en main d'œuvre.
- Identifier les nécessités de structuration pérenne de réponse à ces filières

#### Échéancier indicatif

A affiner en fonction des actions qui seront mises en œuvre





## Points de vigilance éventuels

### Action 1 :

- Ne pas se focaliser que sur l'emploi salarié, penser à l'entrepreneuriat comme vecteur d'insertion dans les filières.
- Travailler sur l'attractivité et les conditions d'exercice de l'emploi.

### Action 2 :

- Ne pas s'appuyer uniquement sur les entreprises actuellement dans nos écosystèmes et en mobiliser de nouvelles afin de proposer une offre complète ou ciblée.
- Cibler également un public plus jeune (liens avec la mission PAQTE, Missions Locales etc.)

### Action 3 :

- Ne pas démultiplier l'offre de formation sans concertation
- Travailler sur la transversalité des compétences pour que les formations ne servent pas qu'à une seule et même entreprise.

### Action 4 :

- S'assurer de la réalité des postes (quantité) et de la démarche éthique des entreprises demandeuses



## Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

MMI'e, en lien avec la DIE et la DATE



## Contributions attendues des partenaires

→ Métropole / Pôle emploi / OPCO / Branches professionnelles / Syndicats patronaux et salariés / Structures d'insertion

# Favoriser l'emploi dans les métiers de l'autonomie

# 30

→ **OBJECTIF 2** : METTRE EN RELATION LES PUBLICS EN INSERTION AVEC LES ENTREPRISES VOLONTAIRES SUR DES ACTIONS SPÉCIFIQUES, NOTAMMENT PAR UNE GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES TERRITORIALES (GPECT)

30



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Dans le cadre des constats, des enjeux ont été identifiés. Des besoins accrus de main d'œuvre dans le domaine de l'autonomie du fait du vieillissement de la population et de transformations sociales sont notamment un premier constat majeur.

De plus, il existe de nombreuses problématiques de recrutement et de maintien dans l'emploi dans le secteur de l'autonomie

(services d'aide et d'accompagnement à domicile, établissement pour personnes âgées et en situation de handicap).

Enfin, en lien avec le registre des perceptions, il existe une méconnaissance et une mauvaise image des métiers par les publics et les professionnels de l'insertion



## Objectifs opérationnels

1. Sensibiliser aux métiers et aux formations disponibles

2. Accompagner les candidats

3. Augmenter le nombre de personnes formées

4. Être en appui au recrutement

5. Sécuriser l'intégration et le suivi dans l'emploi

6. Accompagner la gestion des ressources humaines des employeurs

7. Animer une démarche territoriale



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes qui ont contacté le guichet unique, nombre d'entretiens avec les candidats et de mises en relation
- Nombre de vues sur le site web de la plateforme, nombre d'ouverture de la newsletter
- Nombre et impact des actions de valorisation et de promotion des métiers
- Nombre et impact des jobs datings et forums emploi
- Nombre et impact d'entrée en formation (POEC, CARED, contrat d'apprentissage, PEC, VAE...)

- Nombre d'étudiants de la réserve d'étudiants
- Nombre de personnes mises à l'emploi et de salariés suivis post-embauche, taux de maintien dans l'emploi
- Nombre de tuteurs formés en entreprise et conséquences sur le maintien dans l'emploi
- Nombre de parcours établissements / services d'aide à domicile et entre les différents métiers de l'autonomie
- Nombre et typologie de bénéficiaires des actions



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Des actions de sensibilisation et de communication :

- Une campagne de communication de grande envergure : journaux, affichage grand public, radios/tv, événements
- Une newsletter mensuelle à destination des référents emploi sur les actualités emploi de la filière des Services aux Personnes et une newsletter trimestrielle à destination des employeurs
- Plus de 80 actions de promotion des métiers : 50 Rencontres-métiers, 25 capsules vidéo, 5 forums, immersions sur plateaux techniques, 2 événements majeurs, Semaine des métiers Autonomie Grand Âge, kits d'attractivité métiers
- Un guichet unique d'information pour se renseigner sur les parcours/métiers : guichet physique, guichet dématérialisé
- Le développement de 100 parcours de formation inclusifs en SAAD et structures : 5 POEC, 5 CARED, 30 contrats pro/ apprentissage, 10 PEC
- Donner de la lisibilité sur l'ensemble de l'offre de formation disponible sur le territoire : newsletter, informations collectives, site internet

### Action 2

#### Des actions de formation :

- La formation de 200 conseillers des partenaires emploi-insertion (Pôle emploi, mission locale, association) à la connaissance des métiers du secteur
- Accompagnement post embauche de 100 salariés à J + 6mois
- Accompagnement et formation de 100 tuteurs qui favoriseront l'intégration du nouveau salarié, animation de réseaux de tuteurs chez les employeurs
- Développer des actions de formation RH à la QVT et à la prévention des risques psychosociaux, intégration et fidélisation dans l'emploi : promotion des démarches QVT, accompagnement des établissements,
- Des propositions d'actions et services sur mesure en grand nombre: outils d'identification de potentiels, rencontres métiers, visites, 250 entretiens conseils, PMSMP, actions de formation, simulations d'entretiens, mise en relation directe sur offre d'emploi

### Action 3

#### Des actions d'animation, d'interconnaissance et de partage de bonnes pratiques entre les acteurs :

- Favoriser les échanges et outiller les employeurs sur les problématiques RH : 30 sessions de Club RH
- Accompagner la mobilité professionnelle dans la filière (parcours entre missions administratives et services généraux/ logistiques; passerelles inter-établissements) : identification de parcours, tutorat, formation inter-établissements, immersions
- Accompagner le partage de compétences entre employeurs : création de groupements d'employeurs SAAD et établissements
- Agir sur les problématiques de déplacement des salariés : plan de mobilité métropole
- Animer une démarche territoriale partenariale : comité des partenaires, comité des financeurs, collègues
- Mise en relation de candidats nouvellement formés avec les employeurs du territoire
- Animer une réserve d'étudiants

#### Échéancier indicatif

Plan d'action de la  
plateforme des métiers de  
l'autonomie 2022 – 2023

## ! Points de vigilance éventuels

→ Le nombre élevé d'acteurs dont les employeurs (170 SAAD et 119 établissements) à fédérer et à coordonner. Les fédérations d'employeurs engagées à nos côtés et la mise en place de collèges thématiques de travail permettront de simplifier les échanges et les prises de décisions

→ Le contexte de la crise sanitaire qui freine notamment les mises en relation en présentiel. La MMI'e a organisé en 2020 plus de 70 webinaires, 77 rencontres métiers et 500 simulations d'entretien en distanciel, les publics et entreprises se sont adaptées.

→ L'absence de mobilisation financière des fédérations pour soutenir la plateforme. La proposition d'une offre de service multi-partenaire qui produit des résultats en termes de recrutement, devrait amener naturellement les employeurs à participer activement à un outil qui leur est utile et ainsi asseoir le modèle économique de la plateforme

## ⚓ Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Portage et Animation :** MMI'e

**Financement et comité de pilotage :** Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie / Métropole (DIE et Pôle PAPH) / Agence Régionale de Santé/ APICIL

## 👤 Contributions attendues des partenaires

- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- Métropole
- Agence Régionale de Santé
- APICIL
- Pôle emploi
- DREETS
- Communes
- OPCO
- Fédérations d'employeurs
- Organismes de formation
- Filières gérontologiques
- Acteurs de l'IAE
- CARSAT



## 31

# Mettre en place et déployer un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)

→ **OBJECTIF 3** : AUGMENTER LES CLAUSES D'INSERTION DANS TOUS LES MARCHÉS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS DE LA MÉTROPOLE



## Principaux constats et éléments de diagnostic

En cohérence avec son Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR), l'ambition politique actuelle est de développer l'achat responsable sur le plan social et environnemental. En effet, les clauses sociales sont reconnues comme un vecteur fort de retour à l'emploi des personnes qui en sont durablement exclues. L'exécutif souhaite d'ailleurs étudier tous ses marchés publics sous l'angle d'une clause.

Ce dispositif solidement établi produit des résultats tangibles :

- 436 342 heures d'insertion réalisées en 2020 par la Métropole (tous marchés confondus)
- 1 million d'heures sur le territoire tous donneurs d'ordre confondus.
- 35 % de BRSA sur l'ensemble des marchés (25 % sur les marchés avec clauses d'insertion et 41 % sur les marchés réservés aux SIAE).
- 32 % des sorties en emploi (pour 250 sorties, 81 contrats)
- 32 % de femmes sur tous marchés confondus : en progrès mais encore trop peu, notamment concernant les marchés clausés.

Au-delà du volet quantitatif, la Métropole souhaite améliorer l'aspect qualitatif du dispositif et cela dans une logique d'innovation sociale.

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), qui est un Groupement d'Intérêt Public, réalise des clauses sociales pour le compte de 70 donneurs d'ordre du territoire métropolitain dont la Métropole de Lyon. Elle accompagne les maîtres d'ouvrage et les entreprises qui s'engagent dans une démarche « d'achat socialement responsable » en jouant un rôle de facilitateur entre les acheteurs, les entreprises attributaires et les partenaires de l'emploi et de l'insertion.



## Objectifs opérationnels

**1. Développer les clauses d'insertion** dans un maximum de marchés, contrats de DSP et dispositifs des donneurs d'ordre publics (Métropole et autres) et privés

**2. Améliorer la qualité des parcours** réalisés dans le cadre des clauses sociales et le ciblage des publics concernés



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales et nombre de personnes concernées (et typologie des publics)
- Suivi de l'impact du passage des publics via le dispositif des clauses sociales
- Évolution du pourcentage de femmes concernées par les clauses sociales

- Nombre de marchés concernés par une clause sociale « innovante » et des critères d'insertion
- Place des SIAE dans le dispositif des clauses sociales : pourcentage de réalisation de la clause et nombre de partenariats réels avec les entreprises attributaires des marchés
- Évolution des marchés réservés de la Métropole : cf. fiche IAE



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Développer les marchés réservés aux SIAE

### Action 2

#### Développer les clauses d'insertion dans un maximum de marchés publics et DSP sur le territoire

- **Continuer à développer le dispositif des clauses d'insertion au sein de la Métropole de Lyon**
- S'assurer que tous les marchés font l'objet d'une analyse de pertinence de l'intégration d'une clause ou d'une démarche d'insertion telle que les PMSMP quel que soit leur dimensionnement
- Favoriser la diversification des marchés concernés par les clauses d'insertion (plus de marchés de services)
- Intégrer des clauses d'insertion avec plan de progrès dans toutes les DSP et contrats de concessions
- Mieux communiquer sur le dispositif auprès des acteurs internes concernés (450 personnes) pour s'assurer du « réflexe » clause sociale et en faire connaître les résultats : diffuser la « fiche process clause » et la fiche explicative de « l'insertion dans les marchés publics »
- Développer un groupe de travail stratégique sur les clauses pour qu'il y ait une synergie entre les acteurs et les grands donneurs d'ordre
- **Promouvoir le dispositif des clauses sociales auprès des partenaires publics et privés de la Métropole avec la MMI'e**
- Veiller à ce que la mise en place des

clauses sociales auprès des satellites de la Métropole soit plus systématique

- Communiquer auprès des autres acheteurs publics et privés, développer l'échange de pratique et le benchmark pour favoriser le développement du dispositif, en lien avec la MMI'e.
- **Développer les clauses sociales « alternatives » au recrutement lorsque celui-ci n'est pas possible : PMSMP, découverte métier...**

### Action 3

#### Améliorer la qualité des parcours dans le cadre des clauses sociales et le ciblage des publics concernés

- Construire des parcours d'insertion dynamiques et qualifiants grâce à la clause sociale : découverte des métiers, formation, mise à l'emploi, recrutement (action MMI'e)
- Favoriser les critères d'insertion lorsque cela est possible, afin de monter en qualité dans la réalisation de la clause sociale (actions de formation, intégration des salariés...)
- Développer les typologies de clauses sociales qui favorisent la mixité femme/homme : ciblage des secteurs d'activité concernés, rédaction de la clause, plan de progrès pour favoriser l'égalité femme/homme, sourcing différent des publics par la MMI'e
- Cibler les publics RSA dans la réalisation de la clause d'insertion
- Anticiper les secteurs qui seront plus concernés par les achats de la Métropole (PPI, priorités politiques), et développer une politique de

formation du public en amont (action MMI'e avec appui Métropole)

### Action 4

#### Améliorer le suivi des publics passés par la clause sociale pour mesurer plus finement l'impact du dispositif à moyen et long terme

- Développer une méthodologie d'évaluation du dispositif à moyen et long terme
- Réaliser des enquêtes ciblées sur certaines opérations pour favoriser l'analyse de l'impact

#### Échéancier indicatif

2022 - 2026





### Points de vigilance éventuels

- Le volume des clauses sociales dépend du volume d'achat des donneurs d'ordre (exemple impact crise Covid sur le dispositif)
- Nécessité d'anticiper les marchés à venir pour travailler à une clause sociale de qualité, en passant d'une logique de « fil de l'eau » à une approche maillée et systématique en lien avec la Direction de la Commande publique et des achats. Nécessité également de réévaluer les moyens afférents aux objectifs, internes DIE/DACP et MMI'e
- Dans le cadre des clauses sociales et principalement sur des marchés de travaux publics et de bâtiment, le secteur est presque totalement masculin. La politique d'insertion ne peut avoir qu'une action marginale sur ce fait de société. La diversification des marchés sera la clé pour favoriser la mixité femme / homme.



### Contributions attendues des partenaires

- Direction de la commande publique : co-pilotage et engagement auprès de la DIE, pour une mobilisation des acheteurs dans le cadre du SPAR et des réseaux achat qu'elle pilote, veille et appui juridique
- Ensemble des directions de la Métropole : adhésion au dispositif et participation à la montée en charge de la clause sociale dans leurs marchés (anticipation, marchés réservés, possibilité de critères insertion...)
- Avec les principaux donneurs d'ordre : partage d'expérience et montée en qualité commune de la clause sociale



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Pilotage DIE, co-pilotage avec la direction de la commande publique, et MMle



# AXE 5

# SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À VOCATION D'INSERTION

## P.83 → OBJECTIF 1

SOUTENIR LES SIAE ET LES ACTEURS  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
QUI AGISSENT EN FAVEUR DE  
L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES

## P.88 → OBJECTIF 2

LANCER DES EXPÉRIMENTATIONS  
AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE



## 32

# Renforcer l'appui au développement des SIAE, en lien avec la politique de développement économique

→ **OBJECTIF 1** : SOUTENIR LES SIAE ET LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUI AGISSENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Fortement développé par le Pacte Ambition de l'État, le parcours dans l'Insertion par l'Activité Économique d'une durée de 24 mois maximum se déroule dans une ou des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Ce dernier propose des mises en situation de travail dans divers secteurs d'activités (nettoyement/BTP/Service d'aide à la personne/espace verts...) via des contrats à durée déterminée d'insertion.

Aujourd'hui, la Métropole veut continuer à développer ce secteur en lien avec les filières prioritaires (industrie, développement durable, rénovation énergétique, économie circulaire et autonomie grand âge), ses compétences et le secteur de l'ESS. Mais également en réévaluant le cadre de financement peu dynamique et ne permettant pas d'accompagner les transformations nécessaires au sein de structure en termes d'accompagnement ou d'activité.

En quelques chiffres, l'IAE c'est :

- 140 272 heures d'insertion réalisées en 2020 par des SIAE dans le cadre des marchés réservés de la Métropole de Lyon
- Plus de 6 350 salariés en insertion accompagnés par les SIAE du Rhône (données 2018)
- Plus de 57 M€ de chiffre d'affaires généré dans la Métropole de Lyon (données 2018)



## Objectifs opérationnels

### 1. Améliorer l'intégration des SIAE

dans :

- 1/ les marchés publics réservés
- 2/ les politiques publiques de développement économique de la Métropole de Lyon



## Indicateurs d'évaluation

- Progression des marchés publics réservés aux SIAE : nombre de marchés et montants alloués
- Développement de nouvelles SIAE ou d'activité de SIAE existantes dans les secteurs d'activité prioritaires de la Métropole (industrie, autonomie, ...) : nombre de structures, d'ETP, et secteurs d'activités
- Développement et pérennisation de méthodes d'accompagnement innovantes : évolution du nombre de public concerné



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

#### Développer l'achat public en faveur des SIAE du territoire

- **Favoriser l'interconnaissance entre les acheteurs et les SIAE :**
  - Systématiser la question de l'achat inclusif dans les marchés
  - Développer des outils présentant l'offre de service des SIAE, en lien avec l'ESS et le secteur du handicap : mettre notamment à l'étude une plateforme mutualisée de sourcing
  - Organiser des rencontres entre acheteurs et SIAE, notamment dans le cadre du sourcing achat
- **Accompagner la structuration de réponses collectives :**
  - Anticiper les marchés pour permettre la co-construction en amont de réponses collectives
  - S'appuyer sur le travail des réseaux/collectifs pour structurer des réponses aux interrogations des acheteurs
  - Accompagner les évolutions de l'offre des SIAE, en réponse aux marchés à venir
- **Augmenter le volume des marchés réservés aux SIAE :**
  - Favoriser l'allotissement des marchés
  - Mieux calibrer les marchés pour permettre aux SIAE d'y répondre
  - Renforcer la part des SIAE dans les clauses sociales (notamment association avec les entreprises attributaires, sous-traitance ou mieux co-traitance)
  - Favoriser la synergie entre les acteurs concernés par l'IAE
- **Partager ces pratiques avec les autres acheteurs publics**
  - Expérimenter des formes d'achats entre communes et Métropole (achats groupés, partage d'informations, question des seuils, etc.)
  - Promouvoir les bonnes pratiques des communes et de la Métropole

### Action 2

#### Établir une stratégie de développement en ciblant des filières prioritaires et/ou des publics cibles particuliers (femmes notamment)

- Cibler des filières prioritaires en cohérence avec les priorités de développement et les compétences de la Métropole : industrie, économie circulaire, développement durable, rénovation énergétique, autonomie grand âge
- Aider à financer l'ingénierie pour développer de nouvelles filières, dans le cadre du dispositif IDIAE rénové notamment
- Aider à financer l'investissement pour développer de nouvelles filières et des projets innovants
- Impliquer les acteurs économiques du territoire dans ces projets, en lien avec la DATE et la MMle
- Aider les SIAE à s'associer pour développer une filière en particulier, en lien avec les réseaux et collectifs
- Croiser avec le développement de l'ESS

### Action 3

#### Renforcer le lien avec les entreprises (action en lien avec la DATE et la MMle)

- **Mobiliser les entreprises pour favoriser la création de nouvelles filières IAE**
  - Permettre une meilleure connaissance des besoins des entreprises pour les impliquer dès l'origine des projets de développement des SIAE
  - Favoriser le modèle des joint-ventures : mettre en commun les forces et ressources pour un développement conjoint

- **Mieux impliquer les SIAE dans la charte des 1000 et le travail des Chargés de liaison entreprise emploi (CLEE) :**
  - Favoriser l'interconnaissance entre entreprises et SIAE grâce au réseau de la charte des 1000
  - Mieux mobiliser les entreprises pour les sorties à l'emploi en fin de parcours IAE : maillage avec les CLEE
  - Appuyer le dispositif Repères Métropole dans ses relations avec les employeurs
  - Favoriser une relation équilibrée avec des entreprises « qui jouent le jeu » dans le cadre de la charte des 1000 : sous-traitance respectueuse, valorisation des conditions de travail, intégration des salariés recrutés post parcours IAE etc...

#### Échéancier indicatif

Développement progressif à partir de 2021/2022



## Points de vigilance éventuels

- Un secteur soumis aux aléas économiques
- Des structures très hétérogènes, certaines aux finances fragiles (notamment ACI, et problématique FSE), et des gouvernances parfois en difficulté, peu de moyens d'actions des collectivités dans ce cadre
- Un développement soutenu en 2020 et 2021 dans le cadre du Pacte ambition, quelle continuité des financements étatiques post échéances électorales 2022 ? Forte inquiétude des structures et des partenaires sur ce sujet
- Demande des SIAE de partager le coût et risque du développement : ingénierie et investissements



## Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Direction Insertion et emploi



## Contributions attendues des partenaires

### Internes Métropole :

- DATE :
- ESS et Économie circulaire : partage de l'information, montage de projets communs
- Développeurs économique, appui aux SIAE en tant qu'acteurs économiques du territoire
- Direction de la Commande publique : appui pour le développement des marchés réservés
- Autres directions de la Métropole : « réflexe insertion » de sourcing auprès des SIAE pour le montage des marchés publics

### DDETS :

Conventionnement et appui financier aux SIAE

### MMI'e :

- Coordonnateur Emploi Insertion (CEI) : lien de proximité aux SIAE
- CLEE : appui pour le lien avec les entreprises (développement commercial et sorties à l'emploi), notamment dans le cadre de la charte des 1000
- Equipe clauses d'insertion : favoriser la sous-traitance ou co-traitance dans le cadre des clauses d'insertion

### Réseaux IAE :

- Synerg'IAE
- FAS
- FEI
- CRARQ
- COORACE
- Chantier Ecole

33

# Mettre en place et déployer un nouveau cadre d'appui métropolitain au service des SIAE

→ OBJECTIF 1 : SOUTENIR LES SIAE ET LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE QUI AGISSENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PUBLICS FRAGILES



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Fortement développé par le Pacte Ambition de l'État, le parcours dans l'Insertion par l'Activité Économique d'une durée de 24 mois maximum se déroule dans une ou des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE). Ce dernier propose des mises en situation de travail dans divers secteurs d'activités (nettoyement/BTP/Service d'aide à la personne/espace verts...) via des contrats à durée déterminée d'insertion.

Le soutien aux SIAE par la Métropole varie selon les typologies de structure et est basé sur une logique quantitative et non qualitative. Il ne permet pas suffisamment d'accompagner le développement des structures ni de soutenir celles qui sont les plus innovantes en matière d'accompagnement.

En quelques chiffres, l'IAE c'est :

- 140 272 heures d'insertion réalisées en 2020 par des SIAE dans le cadre des marchés réservés de la Métropole de Lyon
- Plus de 6 350 salariés en insertion accompagnés par les SIAE du Rhône (données 2018)
- Plus de 57 M€ de chiffre d'affaires généré dans la Métropole de Lyon (données 2018)



## Indicateurs d'évaluation

- Développement et pérennisation de méthodes d'accompagnement innovantes : évolution du nombre de public concerné
- Augmentation du nombre des sorties à l'emploi

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Rénover le cadre des financements en partenariat avec la gouvernance de l'IAE

- Proposer un nouveau cadre de financement de l'aide à l'accompagnement, basé sur des critères qualitatifs
- Simplifier la gestion de l'aide au poste, pour une meilleure lisibilité et pour gagner en efficacité dans la gestion du dispositif
- Renouveler le financement de l'aide à l'ingénierie, dans le cadre du dispositif IDIAE, notamment en fonction des priorités de développement identifiées



(cf. 2) et pour permettre l'innovation au sein des structures, en lien avec les financements de la DDETS

- **Pérenniser un cadre de financement pour l'aide à l'investissement : aider des projets structurants et prioritaires au vu de la politique métropolitaine, ainsi que des projets de moindre envergure mais innovants, dans le cadre d'un dialogue structurant avec la DDETS**
- Rappel : lien avec le développement de l'achat responsable, qui sécurise le modèle économique des structures (cf. FA n°31)

## Action 2

**Développer des accompagnements innovants et favoriser les sorties à l'emploi**

- **Renforcer les accompagnements innovants et les actions collectives :**

- Aider à l'expérimentation puis au déploiement de projets innovants tels que Convergence ou Premières Heures.
- Permettre le déploiement d'actions en amont de l'entrée en IAE, à l'exemple du « Booster » de Synerg'IAE visant à agir comme un « SAS de préparation » (maîtrise du français, des outils numériques, levée de freins) pour un parcours plus efficace pour les personnes recrutées
- Permettre le déploiement d'actions en aval de parcours IAE pour continuer le suivi des bénéficiaires et les aider à poursuivre leur insertion professionnelle
- Soutenir les projets collectifs pour la sortie à l'emploi, à l'image de Repères Métropole
- **Favoriser les synergies pour agir sur les freins périphériques :**
- Travailler sur « des contrats pro-insertion » sur une durée longue (plus de 24 mois) pour permettre au bénéficiaire d'être accompagné dans son apprentissage de la langue française et dans sa recherche de logement

- Mettre en relation les SIAE avec les actions déployées sur le territoire, notamment par la Métropole (par exemple Logement d'abord)

- **Promouvoir les actions de formation innovantes au sein des SIAE, par le financement d'ingénierie ou des actions de communication auprès des entreprises (par exemple AFEST, VAE ou contrat de professionnalisation en insertion)**

### Échéancier indicatif

Développement progressif à partir de 2022 en lien avec le déploiement de la charte des 1000 rénover

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Favoriser une gouvernance partagée (État, Région, Pôle emploi, Métropole) de la stratégie en direction des SIAE
- Un secteur soumis aux aléas économiques
- Des structures très hétérogènes, certaines aux finances fragiles (notamment ACI, et problématique FSE), et des gouvernances parfois en difficulté, peu de moyens d'actions des collectivités dans ce cadre
- Un développement soutenu en 2020 et 2021 dans le cadre du Pacte ambition, quelle continuité des financements étatiques post échéances électorales 2022 ? Forte inquiétude des structures et des partenaires sur ce sujet
- Demande des SIAE de partager le coût et risque du développement : ingénierie et investissements



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** Direction Insertion et Emploi



### Contributions attendues des partenaires

- Financeurs et Pôle Emploi : gouvernance partagée du dispositif dans le respect des prérogatives de chacun, lisibilité des différentes priorités pour les structures
- Partage des sujets complexes avec la DDETS
- Réseaux et collectif : appuis pour construire des réponses collectives, apporteurs d'idées et d'innovations que la Métropole peut aider à financer et diffuser

# Contribuer à la réussite et l'essaimage d'approches expérimentales comme Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée

→ **OBJECTIF 2** : LANCER DES EXPÉRIMENTATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



## Principaux constats et éléments de diagnostic

L'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée « TZCLD » vise à résorber le chômage de longue durée. Pour ce faire, le projet vise à recruter des personnes privées durablement d'emploi (PPDE), en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps choisi et sans sélection, au sein d'entreprises à but d'emploi (EBE) pour exercer des activités non concurrentes avec les activités économiques déjà implantées sur le territoire. Les expérimentations sont pilotées localement par des comités locaux pour l'emploi (CLE), qui réunissent un panel varié d'acteurs (collectivités, service public de l'emploi, représentants de l'État, associations, entreprises, habitants, PPDE...).

Le quartier Saint-Jean de Villeurbanne fait partie des 10 premiers territoires habilités en 2016. De par ses compétences départementales, la Métropole siège au sein du CLE et participe au financement de l'expérimentation au titre du remboursement des dépenses d'allocation économisées par le recrutement de BRSA.

En décembre 2020, une seconde loi d'habilitation a été votée. Elle vise la labellisation de 50 nouveaux territoires, et la prolongation des 10 territoires habilités en 2016. Dans ce contexte, 6 territoires de la Métropole sont mobilisés pour candidater à l'habilitation :

- les Vernes – Le Vallon pour Givors et Grigny ;
- la Plaine-Santy pour Lyon 8e ;
- l'Arsenal pour Saint-Fons ;
- les Alagniers-Mont Blanc pour Rillieux-La-Pape ;
- Léo Lagrange pour Vénissieux ;
- les Brosses pour Villeurbanne

La Métropole est mobilisée, aux côtés des communes, dans le cadre des travaux de préfiguration des candidatures dans une logique de candidatures coordonnées. Dans ce contexte la Métropole anime un comité technique où sont traitées des thématiques stratégiques faisant enjeu pour les candidatures et mobilise ses services centraux et territorialisés au service des candidatures locales.

Une fois les habilitations obtenues, la Métropole :

- participera au financement des expérimentations,
- contribuera à la mutualisation de missions liées aux projets pour en favoriser la viabilité et la pérennité économique
- favorisera la mise en réseau et la diffusion des bonnes pratiques au travers d'espaces d'échange et pilotage métropolitain
- siègera aux différents CLE.



## Objectifs opérationnels

1. Contribuer à l'essaimage de l'expérimentation TZCLD

2. Favoriser la mutualisation des sites habilités

3. Préparer des solutions alternatives en cas de refus d'habilitation des territoires

4. Dupliquer la méthodologie TZCLD à d'autres projets de coopérations territoriales pour l'emploi



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de territoires habilités
- Nombre de personnes embauchées au sein des EBE
- Nombre d'activités mutualisées entre les sites
- État du maillage entre les différentes expérimentations
- Nombre de nouveaux projets de coopérations territoriales pour l'emploi issus des nouvelles expérimentations TZCLD ou des initiatives locales qui ont découlé de la démarche de candidature

### MODALITÉS OPÉRATIONNELLES



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Réfléchir à la création d'un espace de mutualisation services et de régulation entre territoires expérimentaux permettant de :

- **Rationaliser la mobilisation des partenaires et de maintenir le consensus territorial :**
  - Interface avec les partenaires de l'emploi au niveau métropolitain
  - Interface avec les têtes de réseau (ESS, IAE)
  - Gestion de la relation avec les comptes-clés
  - Comité stratégique métropolitain réunissant les élus métropolitains et communaux
- **Développer une stratégie partenariale**
  - Mobilisation des leviers de retour à l'emploi métropolitains
  - Interface avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises pour détecter de nouveaux besoins ou de nouvelles activités
  - Génération d'activités à l'échelle métropolitaine
  - Mise en place d'une fonction de régulation entre territoires
  - Mobilisation de fonds d'amorçage pour les EBE

- **Mobiliser les personnes privées durablement d'emploi**

- Mobilisation des outils métropolitains pour l'identification des BRSA
- Mise en place d'un programme de formation préalable à l'embauche via un organisme de formation unique

### Action 2

Proposer des solutions alternatives à l'habilitation

- **Capitaliser sur les travaux réalisés dans la phase de candidature**
  - Mobilisation des partenaires du service public de l'emploi
  - Mobilisation des partenaires de l'IAE
  - Mobilisation des habitants et PPDE
- **Prototyper des projets de retour à l'emploi inspirés par la démarche TZCLD, sur la base des travaux réalisés et des coopérations nouées**
  - Développement d'activités en lien avec les acteurs de l'IAE
  - Création de projets d'IAE

### Action 3

Étendre la méthodologie TZCLD à d'autres formes de coopérations territoriales

- **Réunir des acteurs locaux variés, autour d'un projet**

- Mobilisation des habitants
- Mobilisation du service public de l'emploi
- Mobilisation des acteurs économiques
- Mobilisation des acteurs associatifs
- Mobilisation des collectivités

- **Identifier de nouvelles activités utiles aux territoires**

- **Préfigurer des plateformes de compétences locales, sur la base des activités identifiées et des partenariats développés**

#### Échéancier indicatif

- A1 : Développement progressif à partir de 2021
- A2 : Développement progressif à partir de 2022
- A3 : Développement progressif à partir de 2022



### Points de vigilance éventuels

- Le pilotage des expérimentations est réalisé au niveau local par les communes, la Métropole doit s'inscrire en subsidiarité de ce pilotage
- Les projets peuvent être perçus comme des concurrents potentiels à l'IAE
- La création de solutions alternatives aux projets TZCLD nécessite un pilotage resserré avec l'État qui validera leur création (exemple : création de SIAE)



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction :** DIE  
**Service :** Offre et parcours d'insertion



### Contributions attendues des partenaires

#### Internes Métropole :

**DATE :**

- ESS et Économie circulaire : partage de l'information, montage de projets communs
- Développeurs économiques
- Chargée de mission comptes-clés : partage d'information, relai du projet
- Chargée de mission mécénat : appui à la recherche de mécènes, relai du projet

**DSHE :**

- Participation des chef.fe.s de services sociaux aux projets locaux

**MMIe :**

- CEI :** identification des leviers de retour à l'emploi pour les PPDE
- CLEE :** appui pour le lien avec les entreprises locales

#### Externes

- Communes :** mutualisation de moyens, coordination des travaux
- Pôle Emploi :** partage d'informations et collaborations notamment avec les communes (sourcing, accès à l'emploi)
- DDETS :** partage d'informations et développement de projets innovants

## AXE A

**RENFORCER LA  
PARTICIPATION  
DES PERSONNES  
CONCERNÉES  
POUR DÉVELOPPER  
LEUR POUVOIR D'AGIR**



# Renforcer la mobilisation des personnes en insertion, les rendre mieux acteurs de leur parcours

35



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les personnes en insertion ont le plus souvent connu un temps souvent long d'inactivité. La difficulté de trouver une issue positive à court terme, la désocialisation et l'échec des démarches engagées peuvent générer démotivation et perte d'estime de soi.

Développer la capacité d'agir des personnes en insertion permet de les remobiliser dans leurs parcours, et de les responsabiliser dans leurs démarches.

Les avantages peuvent être multiples :

- Reprise de confiance en soi
- Meilleure efficacité des démarches qui sont mieux comprises
- Acquisition ou réactivation d'habiletés sociales
- Développement de compétences et de savoir être

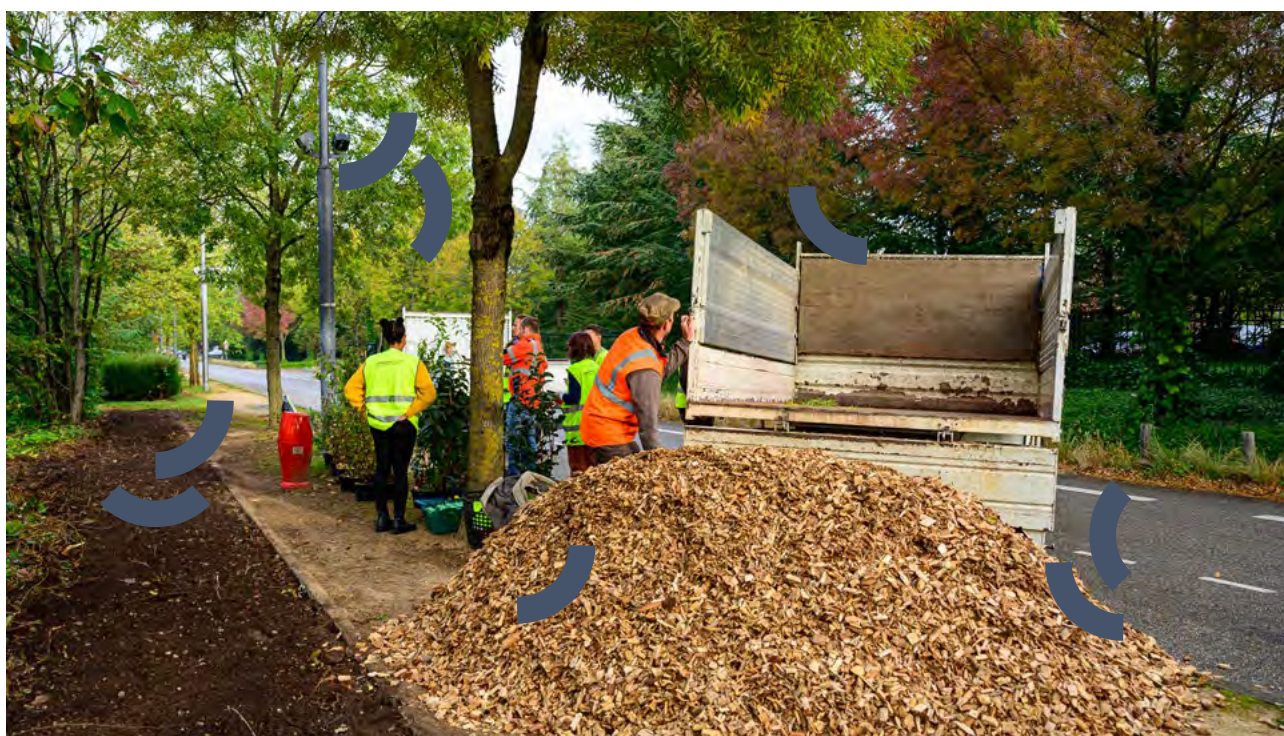


## Objectifs opérationnels

### 1. Impliquer les personnes

en leur donnant la possibilité de choisir leur parcours (orientation, étapes)

### 2. (Re)mobiliser les publics







## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Impliquer le bénéficiaire aux étapes clés et tout au long de son parcours :

- Rapidement, à l'entrée dans un dispositif d'insertion dans le choix de son parcours (déploiement des rencontres information et orientation)
- Au moment du diagnostic par l'utilisation d'outils d'autoévaluation, et les utiliser tout au long du parcours pour une prise de conscience de la montée en compétences
- dans le choix de ses étapes de parcours,
- dans la décision de mettre fin au parcours lorsque le cadre réglementaire le permet.

### Action 2

Déployer les groupes d'évaluation et de participation des publics en insertion (GEPI) à l'échelle métropolitaine, en continu, et au niveau territorial, à la demande des parties prenantes

### Action 3

Développer les actions qui placent la personne en insertion comme experte, ressource pour d'autres personnes : pairs aidants, tutorat, parrainage, collectif, expérimentation d'outils de reconnaissance de savoirs et d'échanges (open badges)

### Action 4

Accès direct à l'information avec notamment le portail numérique (SPIE), les temps ressource lors des rencontres informations orientation (RIO), la mise en réseau de lieux de proximité insertion et emploi

#### Échéancier indicatif

2022 - 2026

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

→ Prendre en compte le degré d'autonomie de la personne pour adapter les actions. Certains publics ne sont pas en capacité d'agir, à certains moments de leurs parcours. Une mobilisation inappropriée peut avoir un effet complètement inverse en déstabilisant la personne et en la mettant en situation d'échec.



### Contributions attendues des partenaires

→ Pôle emploi et les organismes de formation  
 → Structures d'insertion  
 → CCAS  
 → MMIE



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Insertion et emploi

**Service** : Offre et parcours d'insertion / Evaluation, pilotage et gestion

# Mobiliser les personnes en tant qu'experts d'usages des politiques d'inclusion : renforcer la place du Groupe d'évaluation et de participation des personnes en inclusion (GEPI)



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Le Groupe d'évaluation et de participation des personnes en insertion (GEPI) est un groupe ressource d'utilisateurs invité à se prononcer sur les dispositifs d'insertion et d'accès aux droits déployés par la Métropole. Lancé à titre expérimental, il a été pérennisé au cours des dernières années, et a atteint un niveau de maturité et de reconnaissance incitant à une mobilisation accrue.

L'objectif est de consolider la démarche de participation active des personnes en insertion à la politique insertion et emploi de la Métropole de Lyon en élargissant les champs d'intervention du GEPI à l'ensemble des politiques publiques de la Métropole et dans un but relevant tout autant de la participation que de l'évaluation/du retour d'expérience liés à ces politiques.

Sans systématiser un déploiement à l'échelle territoriale la décentralisation des réunions doit aussi constituer l'opportunité d'amener la démarche au plus près des publics, et d'y donner une entrée plus locale et spécifique le cas échéant.



## Objectifs opérationnels

### 1. Impliquer les personnes

en leur donnant la possibilité de choisir leur parcours (orientation, étapes)

### 2. (Re)mobiliser les publics

pour retrouver l'estime de soi et la confiance en ses capacités d'agir



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de participants
- Nombre de sessions
- Nombre de partenaires
- Retour d'expérience des bénéficiaires



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Définition du nouveau cadre d'intervention du GEPI, avec un périmètre d'action élargi aux politiques d'inclusion.

### Action 2

Structurer le calendrier du GEPI autour d'une thématique « fil rouge » annuelle, et des sollicitations plus ponctuelles.

### Action 3

Articulation de la participation citoyenne au travers de la stratégie de lutte contre la pauvreté en transversalité avec les autres directions de la Métropole traitant de politiques d'inclusion.

### Action 4

Intégration de bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires comme prévu par le code de l'action sociale.

#### Échéancier indicatif

Sur une base annualisée (démarrage en 2022)

→ **Janvier** : définition de la thématique « fil rouge » annuelle

→ **Février à novembre** : déroulement des GEPI

→ **Décembre** : rédaction du rapport annuel et du bilan d'activité.

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Assurer le renouvellement du groupe pour éviter la « professionnalisation » des participants
- Mobiliser tous les canaux pour promouvoir le GEPI auprès des personnes en insertion et susciter des participations
- Informer les professionnels sur l'intérêt de l'action dans le parcours du bénéficiaire



### Contributions attendues des partenaires

- Métropole, MMIE, CAF, autres partenaires du SPIE
- Maisons de la Métropole, Structures d'insertion, Pôle emploi, CCAS pour le repérage des publics



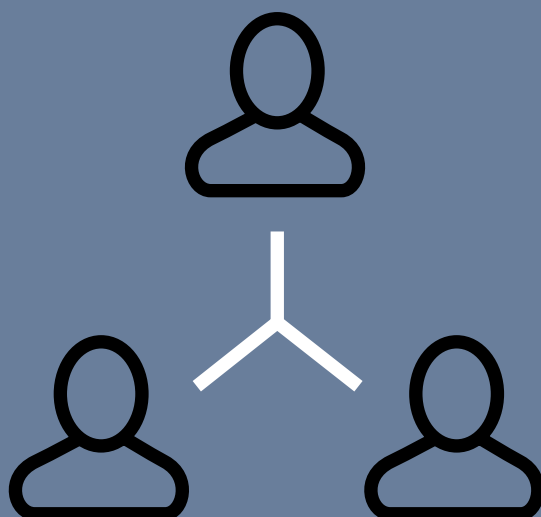
### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : DIE / DSHE / DPDP

**Service** : Évaluation, pilotage et gestion

## AXE B

**AMÉLIORER  
LA COORDINATION  
DES ACTEURS  
POUR SIMPLIFIER  
L'ACCÈS AU  
SERVICE PUBLIC  
DE L'INSERTION  
ET DE L'EMPLOI**



## 37

# Déployer pour les professionnels et les publics, le portail numérique du service public de l'insertion et de l'emploi

37



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Le développement du portail numérique du SPIE vise à mettre en cohérence et en dialogue les différents systèmes d'information déployés sur le territoire, particulièrement en vue de développer un accès direct aux informations entre acteurs de l'insertion, mais aussi pour les usagers ou d'autres institutions.

Son but est aussi d'améliorer la rencontre entre offre et demande entre les acteurs de l'accompagnement et les personnes en insertion par :

- Une plateforme fédérant un maximum d'informations au service du parcours d'insertion et rendant l'utilisateur acteur de son accompagnement ;
- Une articulation définie avec les briques existantes du système d'information territorial de l'insertion et une importance spécifique accordée à la gouvernance avec les partenaires ;
- La co-construction de la cible stratégique pour faciliter l'adhésion des partenaires.

Le portail SPIE doit ainsi être une plateforme numérique permettant à l'utilisateur, tout comme aux professionnels de l'insertion, d'accéder aux données et services liés aux parcours d'insertion par un point d'entrée numérique unique.

Le portail priorisera l'agrégation des flux et données existants (API, suivis de parcours...) et intégrera, dans un second temps de nouvelles fonctionnalités.



## Objectifs opérationnels

### 1. Assurer l'équilibre territorial de l'offre

et renforcer sa lisibilité

### 2. Accompagner les BRSA dans le recours aux droits

et veiller à la bonne information des bénéficiaires

### 3. Impliquer les personnes

en leur donnant la possibilité de choisir leur parcours (orientation, étapes)



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de connexions
- Nombre de sites dans la démarche
- Offre de service numérique



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Etablissement d'un schéma directeur : étude de faisabilité, état des lieux des « briques informatiques » existantes et manquantes.

### Action 2

1<sup>ère</sup> version : premiers développements informatiques, agrégation de flux et données existants.

### Action 3

2<sup>ème</sup> version : développements de fonctionnalités prioritaires (création d'espace personnel usagers...).

### Action 4

Utiliser des méthodes permettant d'adapter au maximum l'outil aux utilisateurs :

- Utilisation de méthodes de design de services, impliquant les personnes concernées,

- Mise en place de groupes utilisateurs,
- Utilisation de la méthode agile pour les développements

#### Échéancier indicatif

→ A2 : 1<sup>er</sup> trimestre 2022

→ A3 : 2<sup>ème</sup> semestre 2022

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Points de vigilance éventuels

- Identifier les besoins prioritaires pour adapter l'outil
- Accompagnement au changement et formation des professionnels



### Contributions attendues des partenaires

- Métropole (direction insertion et emploi, Maisons de la Métropole), MMIE, Pôle emploi, CAF, structures d'insertion, Personnes en insertion, autres partenaires institutionnels



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : insertion et emploi

**Service** : Evaluation, pilotage et gestion



## 38

# Développer la territorialisation des dispositifs métropolitains et favoriser l'émergence d'initiatives locales

38



## Principaux constats et éléments de diagnostic

Les constats et préconisations posées lors de la phase de concertation du nouveau PMI'e montrent l'extraordinaire vitalité des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du monde économique sur le territoire métropolitain et leur engagement en faveur d'une approche inclusive en faveur des personnes privées durablement d'emploi.

Cette richesse conduit à positionner la collectivité métropolitaine, cheffe de file de l'insertion et depuis peu pilote de l'expérimentation du service public de l'insertion de l'emploi (SPIE) comme un fédérateur d'initiatives et un facilitateur de projets et d'opportunités à travailler de façon partenariale.

Pour autant, ce positionnement s'entend dès lors que le cadre stratégique et opérationnel est posé et permet à tous de s'inscrire dans une trajectoire commune. Il s'entend également à condition que les rôles des uns et des autres soient clairs, notamment s'agissant des représentants des services métropolitains, dont les missions d'animation, de garant des cohérences d'ensemble et d'équité territoriale sont essentielles.

Dans ce contexte, la Métropole a également confié à la MMI'e un rôle d'animation territoriale, complémentaire à celui qu'assurent ses services centraux ou territoriaux, afin que cet outil partena-

rial incarne pleinement l'exercice d'une responsabilité partagée dans un champ d'action complexe qui requiert la mobilisation de tous. À ce titre, le Groupement d'intérêt public (GIP) MMI'e est bien un outil de convergence opérationnelle mais aussi de mutualisation possible des moyens et ingénieries nécessaires.

S'agissant des moyens et ressources mobilisées par la Métropole, l'essentiel de ceux-ci demeurent affectés et gérés à une échelle métropolitaine pour des raisons d'optimisation et de simplicité. Pour autant, ces moyens sont très largement territorialisés et leur répartition suivie à l'échelle des Comités Territoriaux d'insertion pour l'emploi (CTI'e) organisés dans chaque CTM.

Afin d'améliorer une lecture partagée de la façon dont les ressources sont réparties sur le territoire et répondent à ses besoins, il sera proposé d'effectuer au moins annuellement la présentation aux CTI'e des éléments des principales programmations financières de la collectivité, dans le domaine de l'insertion et de l'emploi.



## Objectifs opérationnels

**1. Mettre en avant la territorialisation des moyens dédiés à l'insertion et l'emploi, l'offre de services associés et son adaptation aux besoins de chaque territoire**

**2. Mobiliser ponctuellement les enveloppes du pacte de cohérence métropolitain** sur des sujets d'insertion et d'emploi s'agissant de

financements d'investissements et sous réserve d'un accord commun

**3. Etudier la mise en place d'une enveloppe annuelle de financement** dans chaque CTI'e pour financer 1 ou 2 actions prioritaires retenues dans le cadre des priorités du territoire (plan d'actions territorial établi par chaque CTI'e)



## Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets financés dans le cadre des enveloppes territoriales
- Nombre de projets intégrant ensuite le soutien à l'échelle métropolitaine (essaimage)
- Impact auprès du public des actions retenues



## Contenu de l'action à mettre en œuvre

### Action 1

Mettre en avant la territorialisation des moyens dédiés à l'insertion et l'emploi, l'offre de services associés et son adaptation aux besoins de chaque territoire

- Organiser chaque année un point « bilan-perspectives » des programmations d'actions portées par la Métropole sur chaque territoire
- Inviter les autres grands partenaires de la politique d'insertion et d'emploi (État, Région, Pôle Emploi) à faire de même.

### Action 2

Promouvoir une approche territoriale et une différenciation des réponses apportées par les acteurs, en favorisant des appels à projet intégrant les spécificités des territoires et en essayant

des démarches de coopérations issues de l'initiative locale (ex de l'essaiage de la méthodologie TZCLD à des communes non agréées)

### Action 3

Dédier des moyens aux initiatives locales afin de favoriser l'innovation et la réponse à certains besoins non couverts

### Action 4

Mobiliser lorsque cela est possible, les enveloppes territoriales prévues dans la cadre du pacte de cohérence métropolitaine sur certains projets urgents ou prioritaires et pouvant avoir un impact à l'échelle de la CTM (priorité 7). Il s'agit exclusivement de crédits d'investissement.

### Action 5

Réflexion sur la mise en œuvre des enveloppes territoriales permettant de financer des projets conçus à l'échelle locale et cohérent avec le plan d'actions territorial validé par la CTI'e. Un montant forfaitaire unique serait retenu pour ces enveloppes annuelles. Il s'agira de crédits de fonctionnement.

#### Échéancier indicatif

- A1 : Mise en œuvre dès 2022 par les services métropolitains
- A5 : 2023

## CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MOBILISATION DES ACTEURS



### Pilote(s) de l'action au sein de la Métropole

**Direction** : Direction Insertion et Emploi et MMI'e



### Contributions attendues des partenaires

→ Mise en œuvre d'une même logique de transparence de l'ensemble des partenaires et participation financière à certains projets ne pouvant être intégralement financés



